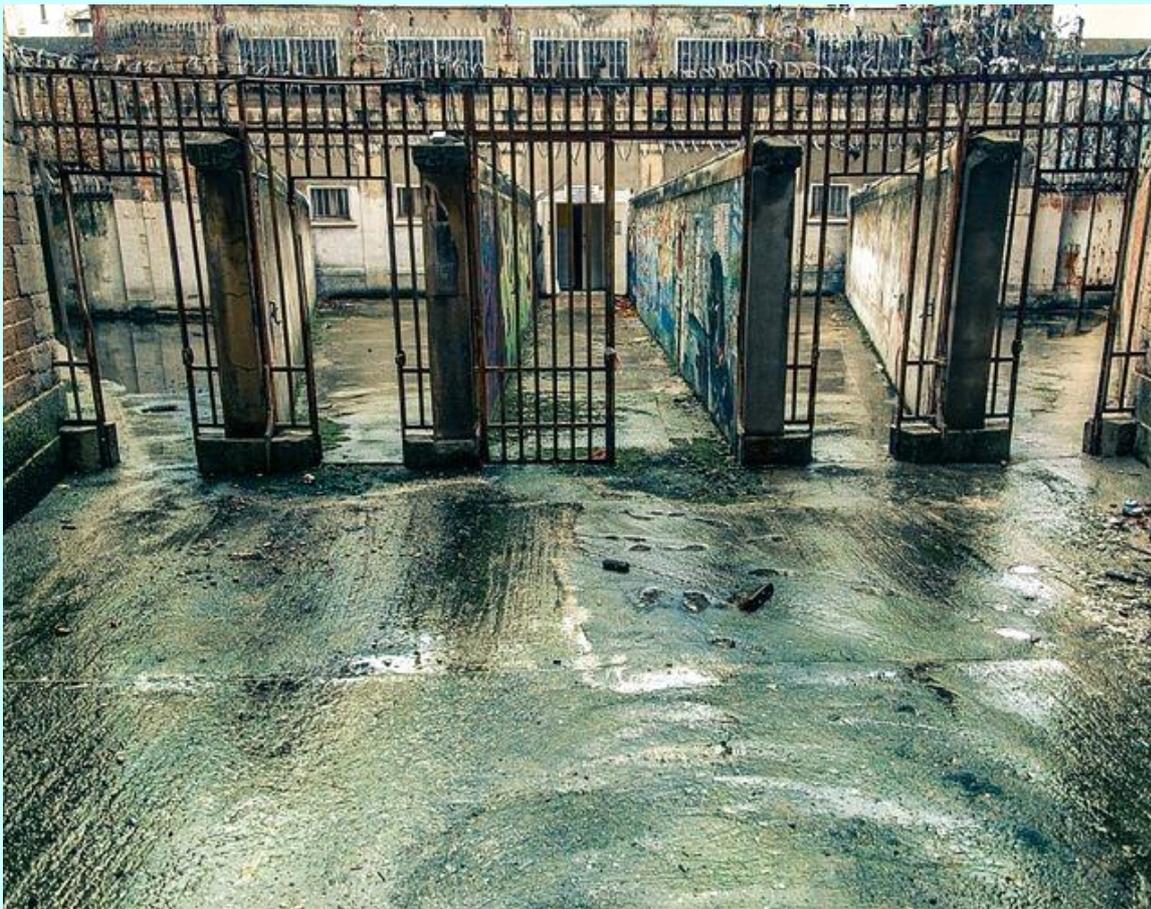


La pensée : notre oxygène

CRIMINOLOGIE

La Recherche au service de la Probation



« Quelle issue ? »

Photo Fabien GALLINI, Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP), Maison d'arrêt de Lyon- Perrache, dernière visite du personnel.

La Désistance

Sommaire

I- L'émergence de la désistance dans le champ d'étude criminologique

Par Noëlie BLANC CPIP

Pages 5- 6

II- Un processus naturel et dynamique

Par Yann MAURIN CPIP

Pages 6- 7

III- Les facteurs exogènes de la désistance

Par Yann MAURIN CPIP

Pages 7- 10

IV- Les facteurs psychologiques de la désistance

Par Yann MAURIN CPIP

Pages 10- 14

V- L'interaction de facteurs externes et internes

Par Noëlie BLANC CPIP

Pages 15- 16

VI- L'impact de l'incarcération sur le processus

Par Noëlie BLANC CPIP

Pages 17- 32



« Quand la peinture s'écaille, un ailleurs se dessine ».

Photo F. GALLINI, CPIP, mur cour d'une cour de promenade de la Maison d'Arrêt de Lyon- Perrache

« Depuis dix ans, le système pénal français est engagé dans une course folle, qui est aussi une course à l'abîme. Une véritable frénésie législative- 29 lois pénales votées en 10 ans- a conduit à la multiplication des incriminations et des occasions de recours à l'emprisonnement, générant une augmentation continue de la sévérité des peines de prison prononcées et du nombre de personnes entrant en prison, 66 000 détenus s'entassent dans des prisons prévues pour en accueillir 57 000 »¹.

Cette dynamique, observée dans de nombreux pays, est selon Fergus McNEILL² le fruit d'une primauté accordée à la « protection de la société ». Cette stratégie de politique pénale se traduit par une obsession du « risque » et la peine se voit assigner pour finalité de créer un rempart entre la société et les citoyens jugés dangereux. Les services de probation, dans ce contexte, jouent naturellement un rôle de gestionnaires de risque et assument, en définitive, cet objectif de protection de la société contre les individus perçus comme nuisibles. En France, la circulaire de la DAP n°113/PMJ1 du 19 mars 2008 « relative aux missions et aux méthodes d'intervention des services pénitentiaires d'insertion et de probation » a ainsi très symboliquement placé la prévention de la récidive comme « finalité de l'action des SPIP ».

Toutefois, ce choix a un coût. Comme nous le verrons dans les développements qui suivent, la France, à l'instar d'autres pays, a vu sa population carcérale exploser et a été condamnée à plusieurs reprises pour ses manquements à la Convention Européenne des Droits de l'Homme. En effet, le paradigme de la « protection » crée systématiquement un appel d'air qui aspire les sociétés modernes et pacifiées dans un tourbillon sécuritaire et répressif, comme un écho lointain du cercle vicieux de la vengeance observé par René Girard dans les sociétés primitives. L'anthropologue anglaise Mary DOUGLAS, mettait ainsi en lumière dans son ouvrage « les paradoxes de la sûreté », en 1992, les risques de ces dérives sécuritaires : « plus on promet de protéger plus on confirme l'existence d'une menace. Si on ajoute à l'équation de rares, mais spectaculaires, échecs à protéger, il devient aisé de comprendre la dynamique qui sous-tend ce que Loïc WACQUANT appelle « la tentation pénale » ».

Comment briser cette mécanique infernale dans laquelle « le fait divers » réactive les peurs primaires de l'opinion publique ? Comment restaurer la justice dans son véritable rôle protecteur, les magistrats dans la dignité de leur fonction et les services de probation dans leur

finalité réintégratrice ? Selon nous, en réactivant l'esprit critique, en entretenant un devoir d'exigence intellectuelle dans les réponses pénales apportées. Car le « laxisme » ne provient pas du recul du « tout carcéral » mais d'une pensée à court terme faisant abstraction des apports de la recherche.

C'est dans cet esprit que le Garde des Sceaux, Madame TAUBIRA, impulsait en septembre 2012 une conférence de consensus pour la prévention de la récidive :

« L'opinion a été intoxiquée par un discours sommaire, qui consiste à dire que chaque délinquant est un criminel en puissance qu'il faut enfermer. Est-ce que dans ce pays, les gens ont renoncé au raisonnement et à l'intelligence ? Ne peut-on pas débattre du sens de la peine, du fait que le tout-carcéral augmente le risque de récidive ? »³

C'est avec cette philosophie que nous avons souhaité, dans ce premier dossier d'information « La recherche au service de la Probation », faire un état des lieux, non exhaustif, des recherches relatives au processus de sortie de la délinquance.

La fascination exercée par « le risque », la « dangerosité », entraîne une focalisation médiatique et politique sur ceux de nos concitoyens qui réitèrent. La récidive est ressentie comme une pandémie des sociétés modernes, un mal endémique contre lequel il convient de se protéger par tous les moyens. Pourtant, s'il y a peu de consensus en science sociale et encore moins en criminologie, il est au moins un point non contesté, la délinquance n'est qu'une étape transitoire dans le parcours de vie. Les travaux menés par l'école de la désistance ont ainsi montré que le processus de sortie était présent chez tous les délinquants même persistants.

En interrogeant les désistants, ces études permettent de percevoir les facteurs qui supportent ou facilitent les sorties de délinquance. Elles font entrevoir de nouvelles clés de compréhension et des axes innovants d'intervention. En définitive l'école de la désistance nous oblige à repenser la place du contrevenant et la question du traitement de la déviance au sein de notre société.

Après un rappel historique de l'émergence de la désistance dans le champ d'étude criminologique, nous verrons que la sortie de la délinquance est un processus naturel et dynamique. Puis nous examinerons les théories relatives aux facteurs exogènes de la désistance, aux facteurs psychologiques, les théories interactionnistes, et enfin, l'impact de l'incarcération sur ce processus.



« Entre espoir et désespoir »

Photo Y. MAURIN, CPIP, cellule de la Maison d'arrêt de Lyon- Perrache

I- L'émergence de la désistance dans le champ d'étude criminologique

Par Noëlie BLANC, CPIP

L'intérêt pour la chose criminelle est récent, les premières théorisations criminologiques n'apparaissent en effet, qu'entre la seconde moitié du XIX siècle et le début du XX siècle. La mise en place de structures sociales institutionnalisées pour prendre en charge cette déviance est encore plus tardive puisqu'elle ne prend place qu'après la seconde guerre mondiale. Les recherches criminologiques se sont focalisées dans un premier temps sur les questions relatives à la carrière criminelle, les facteurs d'entrée en délinquance et le passage à l'acte. L'intérêt porté à la question de la sortie de la délinquance est assez tardif.

Le processus désistance a été appréhendé pour la première fois par Sheldon et Eleanor GLUECK⁴, de la Harvard School of Law, qui, dans leur principale étude

Unraveling juvenile delinquency (1950), se sont penchés entre les années 1940 et 1960 sur les raisons pour lesquelles des délinquants mettent un terme à leurs actes transgressifs.

De nouvelles investigations sont menées dans les années 1970 et 1980 à travers la publication de recherches longitudinales débutées dans les années 60 aux États-Unis et en Angleterre. Ces études mettent alors en lumière l'arrêt des actes de délinquance chez des sujets à partir du passage à l'âge adulte.

Par ailleurs d'autres études vont être réalisées en réaction aux méta-bilans négatifs émanant de recherches menées aux États-Unis et au Royaume-Uni véhiculant l'idée que « nothing works » en matière de prise en charge des

délinquants⁵. L'école de pensée « what works ? » prend son essence au Canada puis gagne rapidement le Royaume Uni et d'autres pays anglophones comme l'Australie et démontre que les interventions ne sont pas sans effet mais qu'elles sont parfois positives ou négatives. Des chercheurs ont ainsi commencé à établir des liens entre la littérature scientifique sur les carrières délinquantes, le terme de ces carrières et les interventions correctionnelles.

Les travaux sur la désistance offrent un éclairage nouveau et particulier au traitement de la question de la délinquance. Les Etats qui ont intégré les données de ces études offrent des perspectives d'évolution attractives pour la probation française. L'Écosse notamment a mis en place des outils de prise en charge à travers des programmes mêlant approche du « what works » aux travaux sur la désistance⁶.

II- Un processus naturel et dynamique

Par Yann MAURIN, CPIP

Si les professionnels de l'action judiciaires éprouvent parfois un profond sentiment de lassitude face au cycle de l'éternel retour de visages trop connus, il est une réalité pourtant certaine : la carrière délinquante n'est pas une fatalité, elle décline progressivement sous l'influence du « maître temps ».

Les statistiques relatives au taux d'infractions en fonction de l'âge montrent que les passages à l'acte progressent inversement à la courbe des âges. Plus précisément, de façon générale, les actes transgressifs débutent durant l'adolescence puis arrivent à leur apogée à la fin de cette dernière pour décliner après la trentième année. Si ces phases peuvent varier d'un parcours individuel à un autre, on constate que les processus d'arrêt de la délinquance sont à l'œuvre dans tous les groupes de délinquants, et ce, « que le QI soit bas, le tempérament agressif, ou que la survenue de comportements antisociaux soit précoce » (Robert J. SAMPSON et John H. LAUB)⁷.

Certains chercheurs ont ainsi pu parler de processus de maturation organique, laissant entendre que le vieillissement était en quelque sorte le meilleur accélérateur de sortie de la délinquance.

Toutefois, loin d'être linéaire, la désistance est d'avantage un processus dynamique. A l'instar des études relatives à la carrière délinquante, les chercheurs ont mis en évidence deux phases distinctes dans l'abandon de la délinquance (Shadd MARUNA et Thomas P. LEBEL)⁸. L'abandon primaire correspond à une « pause ou période sans délit dans la carrière délinquante ». Ces pauses peuvent être nombreuses au cours du parcours individuel et ne sont pas significatives d'un arrêt authentique. L'abandon secondaire est au contraire un changement plus profond qui se caractérise par une interruption définitive de la délinquance. Il est ainsi important de distinguer ce qui relève de la « suspension » des actes délictuels et ce qui relève d'un réel

abandon. Ce dernier est en effet l'aboutissement d'« un processus supposant changements d'avis, indécision, compromis et rechutes » (R. BURNETT, 2004)⁹.

Aussi ces schémas de délinquance en intermittence peuvent induire en erreur les acteurs judiciaires car ils laissent penser que les personnes ont cessé leurs agissements, d'où un sentiment d'incompréhension ou un certain fatalisme lorsque la « pause » prend fin.

« Dans l'idéal, c'est la connaissance des prédicteurs et des causes de l'abandon qui devraient déterminer les actions les mieux à même de favoriser l'arrêt de la

délinquance à tel ou tel âge ou stade de la carrière délinquante » (Lila KAZEMIAN et David P. FARRINGTON)¹⁰.

En effet, parce que la maturation organique ne permet pas à elle seule de décrypter le processus de désistance, mais aussi parce que le coup sociétal de la délinquance n'autorise pas l'attente passive du seul « maître temps », nous examinerons dans les chapitres qui suivent les apports de la recherche internationale sur les différents mécanismes qui entrent en jeu.

III- Les facteurs exogènes de la désistance

Par Yann MAURIN CPIP

Un bref rappel des théories relatives à la socialisation et au contrôle social permettra au lecteur de mieux comprendre les développements qui suivent.

Différentes approches sociologiques ont permis d'appréhender le processus de construction de l'identité sociale au cours duquel l'enfant, sous l'influence de différentes instances et mécanismes, acquiert une maturité psychique et devient un être social.

Ce développement s'accomplit au cours de deux grandes phases qui sont chacune marquées par l'influence d'agents sociaux porteurs de valeurs et de normes. La phase primaire est prédominée par le rôle de la cellule familiale qui transmet, à travers

l'éducation, une certaine vision du monde, *La* vision du monde. La phase secondaire se caractérise, quant à elle, par l'entrée d'autres sources de socialisation et en conséquence, d'autres perceptions possibles du monde. L'école, à travers l'instruction, le groupe des pairs, à travers les comportements ou valeurs qu'il véhicule, le ou la partenaire de vie, l'univers professionnel (...) constituent ces autres instances de socialisation secondaire qui interagissent sur l'individu tout au long de sa vie. Le passage de la première phase à la seconde implique des réajustements dans la perception de la réalité et des chocs biographiques.

Les théories du contrôle social ont mis en évidence les différentes pratiques sociales, formelles et informelles, qui concourent à produire et à maintenir la normalité des comportements individuels.

La forme la plus visible de ce contrôle est exercée par certaines institutions (les forces de l'ordre, le SPIP, la prison, les juridictions etc.), c'est pourquoi on parle alors de contrôle social formel. Toutefois une emprise plus diffuse est exercée sur la normalité des comportements au travers d'autres instances telles que la famille, le groupe de pair, le milieu professionnel etc. On parle alors de contrôle social informel.

L'influence des instances de contrôle social informel dans le tournant de vie

Comme le rappellent Robert J. SAMPSON et John H. LAUB¹¹, une idée très répandue en criminologie veut que la délinquance à l'âge adulte soit étroitement déterminée par des caractéristiques et des expériences pendant l'enfance. Ainsi, dans la mesure où des corrélations ont pu être mises en relief entre ces dernières et la délinquance à l'âge adulte, certaines caractéristiques de la phase primaire de socialisation sont intégrées aux facteurs de risques statiques permettant une évaluation du niveau de risque de récidive.

SAMPSON et LAUB ont cependant nuancé cette conception déterministe de la déviance à l'issue de l'exploitation des données longitudinales recueillies par Sheldon et Eleanor GLUECK à partir des années 1940 (*Crime in the Making : Pathways and Turning Points through Life*) et poursuivies jusqu'au présent par leurs soins. L'intérêt de l'approche par parcours de vie est de réintroduire la dynamique des interactions entre l'individu et l'environnement. Le développement du sujet est en effet analysé depuis la genèse de son existence jusqu'à l'âge adulte.

Cette méthode conduit les auteurs à formuler différents constats :

- « le maintien dans l'emploi et l'attachement par les liens du mariage étaient significativement liés à des changements dans la délinquance à l'âge adulte : plus le lien avec le travail et la famille étaient forts, moins les comportements délictueux et déviants étaient fréquents ».
- En dépit de leur différence dans l'enfance, des conséquences similaires étaient observées auprès de 1000 personnes suivies entre leur adolescence et l'âge adulte.

Aussi selon SAMPSON et LAUB, ces constats sont significatifs de l'impact des instances de contrôle social informel sur la sortie de délinquance. La corrélation entre des difficultés dans l'enfance et la carrière délinquante serait en réalité le fruit de « handicaps cumulés » (incarcération etc.) qui contribuent à saper ou freiner l'accès aux sources de contrôle social informel (emploi, formation, autonomisation et fondation d'une famille).

Cependant, pour quelle raison le mariage, l'emploi, ou le service militaire opèrent « des tournants » dans la trajectoire de vie et la carrière délinquante ?

SAMPSON et LAUB estiment que ces changements dans les conditions de vie structurelle et situationnelle influent sur la personne en exerçant un contrôle social informel qui les conduit à aspirer à une vie plus conventionnelle.

Ces tournants se caractérisent en effet par une situation nouvelle « qui tire un trait sur le passé et le sépare du présent », qui apporte « une surveillance et un suivi ainsi que de nouvelles possibilités de soutien et de développements sociaux », « qui change et structure les activités journalières », « qui offre une occasion de transformer son identité »¹².

Monsieur L (22 ans) a commis 9 infractions entre 2006 et 2009, pendant sa minorité. Libéré en juillet 2013 dans le cadre d'un placement sous surveillance électronique avant libération conditionnelle.

Pour expliquer pourquoi il n'a plus commis aucun acte depuis 2009, il indique qu'à cette époque il avait été placé dans un nouveau foyer et avait fait sa première rencontre avec le milieu du travail.

« Les éducateurs m'ont trouvé un premier stage, d'une semaine, dans une boulangerie, puis un autre d'un mois dans un restau. J'avais jamais connu ça, les gens comptent sur vous, faut faire les choses bien ». Par la suite il retourne chez sa mère puis s'occupe de son père malade pendant plusieurs années. A son décès il ne respecte plus son suivi judiciaire mais trouve un emploi stable qu'il conservera en dépit de son incarcération.

Un tournant par défaut

On peut alors se demander si la présence de ces seuls tournants suffit à amorcer un changement de trajectoire ou si ce dernier suppose au préalable un choix rationnel, une action consciente.

SAMPSON et LAUB relèvent dans les récits narratifs de nombreux sortants de la délinquance une absence de « scénarii de rédemption », c'est-à-dire qu'ils avaient désisté sans l'avoir réellement voulu¹³. Aussi selon eux, la désistance n'implique pas nécessairement un changement cognitif ou un engagement volontaire. Les individus capitalisent sur des institutions et situations fondamentales et finissent, sans le choisir de façon consciente, par mettre un terme à leurs agissements transgressifs.

Cette théorie, étayée par la plus importante base de données longitudinales disponible en criminologie, est fondamentale pour les acteurs judiciaires. Elle met en effet en

avant l'importance de l'inscription sociale de l'individu et la nécessité de prendre en considération les ancrages conventionnels qui peuvent être présents : emploi, vie familiale, associative, sportive, professionnelle etc. Ces différentes facettes sont autant de rôles sociaux possibles, autant de « catalyseur d'un changement comportemental à long terme ».

La théorie de la sortie de la délinquance par défaut vient également nuancer l'importance du « scénarii de rédemption » souvent trop attendu dans le discours des contrevenants alors que les facteurs de protection, de désistance, sont quant à eux négligés.

Néanmoins il serait illusoire de se focaliser sur ces seuls indicateurs objectifs de désistance. Comme le souligne Barry VAUGHAN ces explications entretiennent « l'idée selon laquelle les influences structurelles gouvernent la vie des gens même si on laisse alors de côté la perception et la réception par l'individu lui-même de l'influence de ces forces institutionnelles »¹⁴. S'il est rassurant de penser que des changements positifs peuvent intervenir malgré soi, nous avons tous pu remarquer au fil de notre expérience, de façon intuitive, que certaines attitudes étaient plus au moins favorables que d'autres à une sortie du « giron judiciaire » : la motivation, l'espoir, les objectifs de vie etc. Nous avons également tous pu assister, au fil des incarcérations, à l'évolution des modes de pensées des délinquants persistants, à une ouverture progressive au changement ou au contraire à un renforcement de l'opposition face à l'institution.

Dans le chapitre qui suit, les théories psychologiques de la désistance aideront le lecteur à mieux identifier cet autre moteur du processus de changement.



Dessin de détenu « ma désistance »

VI- Les facteurs psychologiques de la désistance

Par Yann MAURIN CPIP

Les théories psychologiques posent que les « changements subjectifs n'accompagnent pas seulement les changements des aspects objectifs de la vie, mais les déclenchent également et déterminent la façon dont l'individu interprète et réagit aux événements extérieurs ou aux états physiologiques » (R. GERTNER et I. PILIAVIN, 1988)¹⁵.

La théorie de la « transformation cognitive en quatre parties »

Selon P.C.GIORDANO, S.A.CERNKOVICH, J.L.RUDOLPH, le processus de désistance suppose quatre conditions¹⁶ :

- « une ouverture cognitive générale au changement », c'est-à-dire un état de réceptivité favorable à la perception du champ des possibles.

Certains facteurs peuvent freiner ou altérer cette écoute active de la pensée. On citera par exemple l'usage de substance psychoactives ou certaines situation anxiogènes dans lesquelles les stimuli négatifs parasitent la réflexion. L'interaction sociale ou l'inscription dans un parcours d'apprentissage, par exemple, concourent au contraire à entretenir l'esprit critique et l'ouverture cognitive.

M. H, 26 ans, 2 mentions au volet n°1 du casier judiciaire (B1), primo incarcéré. La concubine de Monsieur, explique qu'à l'époque des faits, M.H « n'avait pas compris les enjeux (du suivi judiciaire) et il était dans une période où il s'en foutait de tout. Il était un peu replié sur lui-même ».

Libéré en avril 2012 dans le cadre d'un PSE avec accompagnement socio-professionnel par une association.. Monsieur a accédé à un emploi stable et n'a plus de mesure de suivi en cours.

- une exposition et une réaction à des « amorces de changement » ou à des tournants. On citera par exemple l'accès à un emploi, ou à une activité nouvelle, l'entrée dans une relation affective.
- une visualisation d'un « soi de rechange » conventionnel qui paraît attractive. (Par exemple : Devenir père).
- Un changement dans la perception du comportement déviant. La personne ne se reconnaît plus dans ses valeurs anciennes, ne cautionne plus les comportements de son ancien groupe d'appartenance.

M.D, 26 ans, six mentions au B1 liées à des faits de vols, outrage, violences. Primo incarcéré, libéré dans le cadre d'un PSE en janvier 2013.

« Quand j' pense à ce que je faisais avant, quand j' insultais la police ou d' autres conneries, je ne me comprends même plus. J' ai plus la même façon de voir les choses, envie de traîner avec mes anciens potes (...) Quand j' étais violent c' était juste que j' avais besoin de m' exprimer de m' soulager ».

Le médecin traitant, dans une attestation, indique qu'à l'époque des faits, M.D présentait « des troubles psychologiques compatibles avec une adolescence retardée ce qui a conduit à des violences avec hétéroagressivité mal contenue et à l'origine de l'enfermement ».

En mai 2013 son employeur indiquait « nous sommes très satisfait de M.D et nous souhaitons le positionner sur d'autres prestations ».

Des « tournants » pourront ainsi avoir un effet différent en fonction du niveau

d'ouverture, de motivation et d'interprétation de l'individu. Les études menées par LEBEL et ses collègues (2008)¹⁷ auprès d'usagers incarcérés, avant leur sortie de prison puis six mois après leur libération, ont ainsi mis en évidence l'influence des cognitions et des systèmes de signification (état d'esprit) sur l'abandon ou au contraire la persistance de la délinquance (impact négatif du sentiment d'être infâme, incapable de faire face, et a contrario impact positif de l'espoir, du sentiment d'auto-efficacité personnelle).

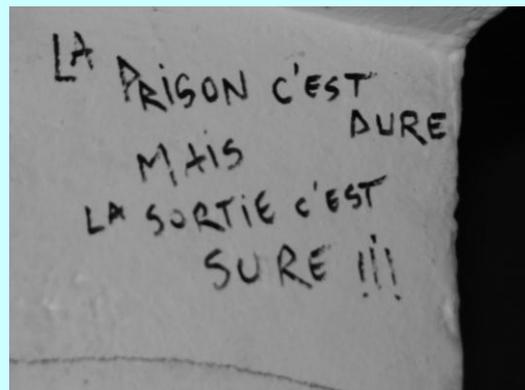


Photo Y. MAURIN, CPIP, inscription à l'entrée d'une cellule, Maison d'Arrêt de Lyon-Perrache.

En définitive, selon GOVE la désistance procède d'une redéfinition des schémas cognitifs de l'individu, dont l'identité personnelle et le rapport au monde se trouvent transformés.

L'entrée dans la phase secondaire de la désistance serait marquée par cet intériorisation d'un « autre soi », par le « passage du nombrilisme à un intérêt porté à autrui », d'une acceptation croissante des valeurs de la société et d'un comportement de plus en plus conforme aux règles sociales, d'une sollicitude accrue pour les gens autour de soi, d'un questionnement plus prononcé sur le sens de la vie »¹⁸.

M. R, 35 ans, primo incarcéré, deux mentions au B1 liées à des faits de conduite en état d'ivresse.

Libéré en avril 2013 dans le cadre d'un PSE.

«*En fait je m'étais déjà un peu calmé avant l'accident... Mais c'est vraiment ça qui m'a fait grandir (...) Je m'suis rendu compte que tout pouvait basculer, que ça aurait pu être plus grave pour moi ou la victime* ».

Peu de temps après avoir percuté un piéton alors qu'il conduisait sous l'empire d'un état d'ivresse, M.R arrête de boire, met un terme à ses anciennes fréquentations et arrive à trouver un emploi stable.

Le cycle motivationnel de Prochaska et Di Clemente ¹⁹

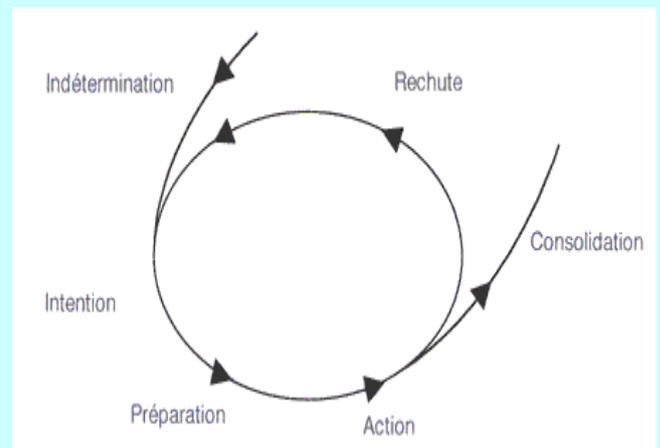
Le modèle transthéorique de changement élaboré par James O. PROCHASKA et Carlo C. DICLEMENTE, à la fin des années 1970, permet un décryptage du processus d'ouverture cognitive et une meilleure appréhension de son implication dans la dynamique de changement.

Selon les auteurs l'individu enfermé dans un cycle de répétition (ex : addiction) traverse différentes phases avant de pouvoir mettre un terme au comportement problématique.

- Phase de pré-contemplation : L'individu n'a pas conscience de sa problématique car il en perçoit essentiellement les bénéfices secondaires.
- Phase de contemplation : L'individu commence à percevoir les préjudices liés à son comportement. Son esprit est saisi par une balance décisionnelle dans laquelle règne l'indécision. Le poids des inconvénients devient apparent mais celui des bénéfices secondaires du comportement demeure également prégnant. L'individu est dans l'ambivalence,

il sait qu'il devrait changer mais il ne parvient pas à s'y résoudre.

- Phase de préparation : L'individu a quitté l'ambivalence pour passer aux actes concrets destinés à résoudre un comportement désormais clairement perçu comme un problème. Les étapes du changement sont intellectualisées, planifiées.
- Phase d'action : L'individu met en œuvre ses résolutions à travers des démarches concrètes.
- Phase de maintien : L'individu poursuit ses efforts et consolide peu à peu sa nouvelle trajectoire de vie.
- Phase de rechute : Cette phase ne constitue pas un échec et un retour en arrière, elle peut être nécessaire pour accéder à la consolidation du nouveau comportement et à une sortie définitive.
- Phase de sortie permanente : L'individu est parvenu à consolider le maintien du nouveau comportement.



A l'instar des théories relatives à la désistance ce modèle de changement ne se veut pas linéaire mais cyclique. Des retours en arrière sont possibles et la rechute n'est qu'un maillon du processus de changement cognitif.

Cette théorie met en évidence l'importance de la motivation au changement, du sentiment d'auto-efficacité personnelle, mais également l'incidence de l'ambivalence dans la persistance de certains agissements.

La désistance, un processus de reconstruction de l'identité narrative

Barry VAUGHAN s'est intéressé, quant à lui, à un autre indicateur de désistance, un élément bien connu des CPIP car il constitue le terreau de leur intervention, le discours narratif ou récit de vie²⁰.

Le sens de l'existence est une construction subjective permanente et le récit ou discours narratif est ce qui permet à l'individu d'avoir une représentation de soi relativement stable, en dépit des aléas incessants de la vie. Le récit est un élément fondateur de l'identité personnelle car tend à dessiner un pont rationnel entre des événements passés et présents et s'inscrit dans l'intrigue des aspirations futures :

« Le récit est crucial pour la compréhension de l'identité des personnes car (étant distinct d'une chronique ou d'une pure séquence causale) il est simplement la forme par laquelle les acteurs conscients d'eux-mêmes se rendent intelligibles à eux-mêmes en tant qu'acteurs ayant une persistance dans le temps et, partant, une persistance dans le changement ».

L'analyse de l'évolution du discours narratif permet de mettre en lumière le processus interne qui se produit chez les désistants. Comme indiqué plus haut, le sortant traverse une « transformation cognitive » et selon GIORDANO et ses collègues, ce changement est effectué par l'agent lui-même au moyen d'un « processus de compréhension de soi encore appelé récit »²¹ : « En décidant d'abandonner la délinquance, il réfléchit à la vie qu'il a vécue jusqu'à présent et à la manière dont il pourrait la vivre à l'avenir. Ce faisant, il fonde sa vie dans un récit

personnel ». (Quand tu ne sais pas où tu vas, regarde d'où tu viens. Proverbe africain).

Mais qu'est-ce qui vient impulser ce travail de reconstruction narrative ?

Le récit étant nécessaire à la qualité de l'acteur, en ce qu'il apporte une justification, une signification aux agissements, il est présent aussi bien chez les délinquants et chez les sortants. Toutefois R. GAITA (2003)²² relève une opposition entre le récit du délinquant persistant, qu'il qualifie de « minimal » et celui du désistant. A l'inverse de ce dernier il apparaît en effet « clairsemé et composé principalement des préoccupations de l'acteur lui-même, tandis que le point de vue d'autrui en est presque absent ».

Ceci s'explique par le fait que l'un des premiers moteurs du changement cognitif est lié au développement de l'empathie. Cette dernière est en sommeil dans la phase primaire de désistance puis s'accroît « à mesure que le délinquant tente de pérenniser son parcours non délinquant ».

Les chercheurs ont mis en exergue l'impact des émotions positives (amour, amitié) sur les agents car elles les placent dans une posture ambivalente dans laquelle ils éprouvent à leur tour des émotions positives mais également des émotions négatives liées au sentiment de honte et aux remords qui naissent avec la prise de conscience du mal causé par les agissements passés. Pour sortir de cet état, le récit du sortant vient construire une opposition entre l'ancien soi et le soi en cours de formation. Les liens affectifs constituent en ce sens « la matière première » du changement d'identité.

Ces attachements (tels qu'une relation amoureuse) apportent par ailleurs à l'ancien délinquant la possibilité de se projeter dans un autre idéal de vie. L'une des caractéristiques des récits de sortant est qu'il est marqué par un passé renié et une plus grande attention apportée à l'avenir :

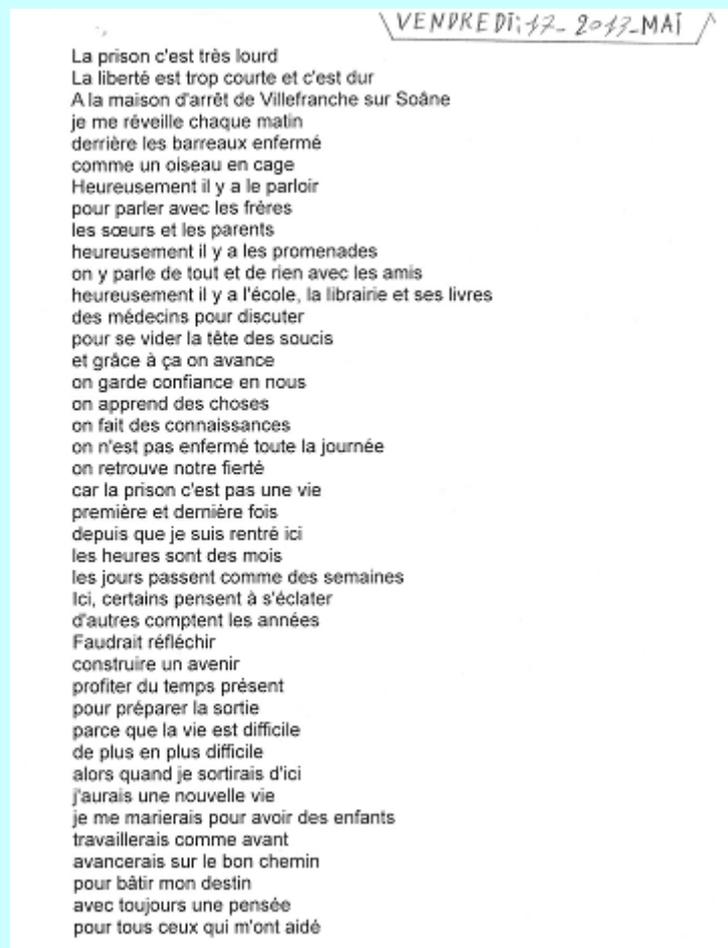
« Dans un tel contexte, les sortants construisent leur identité en traçant leur vie

à l'intérieur d'un récit qui existe entre un passé désavoué et un idéal futur vers lequel ils tendent. Les expériences du passé leur semblent étrangères, mais sont pourtant indispensables du fait qu'elles donnent l'impulsion pour atteindre une vie différente ».

En effet si dans le premier stade les émotions suscitées par autrui créent « une poussée » qui détournent l'agent de la déviance, dans le second stade, d'autres émotions favorables à la réflexion introduisent une révision des préoccupations et des devoirs.

Il est ainsi notable de remarquer que la conscience de la qualité d'acteur n'est pas nécessairement présente dans la phase primaire, alors qu'elle constitue l'un des moteurs de la phase secondaire²³.

En définitive c'est dans l'interaction et à travers la prise en considération grandissante des autres que se forge la nouvelle identité du sortant. Ainsi, « dans la démarche narrative du véritable sortant, le point de vue à la première personne n'est pas singulier, mais pluriel car il englobe les préoccupations d'autrui »²⁴. Loin d'être un dialogue à une seule voix, le discours narratif de stade secondaire est un dialogue intérieur à plusieurs voix.



Poème de détenu, « *ma désistance* »

V- L'interaction de facteurs internes et externes

Par Noëlie BLANC CPIP

Les recherches sur l'origine du processus de désistance ont longtemps été dichotomiques, opposant d'une part les études plaçant la prééminence des facteurs sociaux ou structurels et d'autre part les recherches qui défendent la primauté des changements subjectifs.

Aucun de ces travaux, sur ce débat « qui de la poule ou de l'œuf », n'a pu réellement démontrer ce qui primait.

Cette divergence semble, en partie, dépassée par des études contemporaines qui tendent à mettre en lumière l'interaction coexistant entre les facteurs de maturation, les événements de vie et la conscience de soi (FARRALL et BOWLING, 1999)²⁵.

L'approche interactionniste

Plusieurs recherches ont ainsi défendue une approche interactionniste. Shadd MARUNA (2001) et Neil SHOVER (1983) concluent par exemple qu'il n'est pas possible de fixer l'ordre séquentiel car les changements cognitifs et de situation sont souvent interdépendants²⁶.

Pour S. FARRALL (2002/ 2004)²⁷ ce qui compte ce n'est pas de prendre de l'âge, de se marier ou de trouver un emploi, mais ce que ces types d'évolutions signifient pour les délinquants eux-mêmes et s'ils constituent des raisons et des occasions suffisamment puissantes de changer de mode de vie. Par conséquent, pour ce même auteur, l'arrêt de la délinquance ne consiste pas seulement à se forger un nouveau récit de vie et un sentiment nouveau de sa capacité à se prendre en charge. Il consiste encore moins à simplement acquérir de nouvelles compétences, car la sortie de la

délinquance requiert également un capital social, en plus de ses formes de capital humain.

M. LE BLANC²⁸ a étudié, quant à lui, les interactions entre la maîtrise de soi, le contrôle social et la délinquance. Il avance que ces deux « mécanismes généraux de maîtrise » interagissent à travers divers processus dynamiques et génèrent par des interactions cycliques, un comportement délictuel.

Shadd MARUNA et T. P. LEBEL²⁹, ont démontré l'impossibilité d'isoler le changement subjectif du changement objectif. Ils ont interrogés des détenus, à deux moments clefs, dans les deux derniers jours de leur peine puis quatre à six mois après leur libération. Ils ont pu constater que les anciens détenus qui observaient un état d'esprit positif, avaient gardés foi en eux, et préservé l'espoir de parvenir à s'extraire de la délinquance. Ce groupe rencontrait moins de problèmes sociaux que celui constitué d'individus fatalistes qui se percevaient comme étiquetés. Les conclusions de cette étude démontrent bien les interactions entre l'angle cognitif et social.

Théorie de la délabellisation ou du désétiquetage

Dans cette même étude, MARUNA et LEBEL développent l'idée selon laquelle la désistance serait renforcée si le changement du comportement de l'individu était reconnu par les autres et lui était renvoyé en « miroir » par un « processus de délabellisation ».

Cette théorie s'appuie sur des travaux menés en psychologie par Robert

ROSENTHAL sur les effets des attentes ou « théorie de l'effet Pygmalion ». ROSENTHAL a développé cette théorie en déclinant le concept de « prophétie autoréalisatrice » ou « théorème de Thomas », du sociologue Robert MERTON, selon lequel « lorsqu'on définit une situation comme réelle, elle l'est dans ses conséquences » (THOMAS et THOMAS, 1928, p 572).

Dans « Pygmalion in the Classerom » de ROSENTHAL et JACOBSON (1992)³⁰, (inspiré du mythe grec « Pygmalion », dans lequel un sculpteur tombe amoureux de la statue qu'il a façonnée, son amour est si grand qu'il donne vie à sa création), les auteurs démontrent l'influence de l'opinion de l'instituteur sur les capacités de leurs élèves et sur leurs résultats scolaires. Lorsque les enseignants font croire à leurs élèves qu'ils peuvent réaliser de grandes choses, ces derniers commencent à y croire et leurs résultats confirment cet optimisme. Ainsi, transposé dans le champ criminologique, pour MARUNA et LEBEL³¹, les délinquants commencent à croire qu'ils peuvent changer quand leur entourage commence à croire qu'ils en sont capables. Pour ces auteurs, la réhabilitation est donc un construit qui se négocie à travers des interactions entre un individu et ceux qui comptent pour lui. La famille et l'entourage proche jouent un rôle crucial, mais ne sont pas les seuls. En effet, l'ensemble de ce qui constitue l'environnement, la société, est impliqué. L'ancien délinquant doit accepter la société conventionnelle mais encore faut-il que cette dernière accepte, symétriquement, que cette personne a changé, qu'elle peut changer (MEINSENHELDER, 1982)³².

L'effet Pygmalion offre ainsi des pistes de réflexion sur le renforcement de la cohésion de la société et sur les moyens d'y parvenir par l'orientation de politiques

publiques. D'après ces théoriciens le passage de l'abandon primaire à l'abandon secondaire de la délinquance pourrait être favorisé, et même conditionné, par le processus de « désétiquetage » (TRICE et ROMAN 1970).

MEINSENHELDER a nommé ce processus « d'authentification » la « certification ». Cette dernière peut faire l'objet d'un rituel, « d'une cérémonie d'élévation de statut »³³, à l'instar de la cérémonie de dégradation formée par le jugement.

MAKKAI et BRAITHWAITE (1993)³⁴ ont en effet démontré que le fait de reconnaître les vertus d'un homme (plutôt que de louer un acte, des efforts de réinsertion) pouvait avoir des « effets cognitifs sur les personnes car elles nourrissent des identités respectueuses de la loi, fondent des engagements cognitifs à poursuivre ses efforts, encouragent les individus à lutter contre l'adversité sans baisser les bras... et entretiennent la foi en soi »³⁵.

Dans cet esprit, par exemple, aux Etats-Unis les « certificats de bonne conduite » ou « certificat de réhabilitation » peuvent être décernés par les autorités étatiques (notamment les comités de probation) même si cette pratique est peu rependue. Il existe de nombreuses autres déclinaisons tel que le relèvement des condamnations du casier judiciaire, la restauration de l'ensemble des droits civils et civiques lorsqu'ils ont été suspendus (etc.) mais qui sont soumises à des conditions très strictes. Pour une plus grande efficacité, ces mesures devraient être prises au cours du processus de désistance, pour le renforcer, et non en fin de processus.

Enfin, ce désétiquetage serait d'autant plus efficace s'il provenait de l'autorité de contrôle social à l'origine de la déchéance des droits (MARUNA et LEBEL 2003)³⁶.

VI- L'impact de l'incarcération sur le processus de désistance

Par Noëlie BLANC CPIP



Aile de détention, quartier Saint Paul, maison d'arrêt de Lyon-Perrache

Fabien GALLINI, CPIP

*« La rate c'est
la merde.
Mais, il faut gardé
La péche et jeté
Le noyau.
9m2 putin ! »*

Inscription sur le mur d'une cellule de la maison d'arrêt Lyon- Perrache, quartier Saint Paul.

Inflation de la population carcérale, une fatalité ?

Les sociétés occidentales connaissent un mouvement identique, à divers degrés, d'inflation de leur population carcérale.

Les Etats-Unis représentent l'un des visages de ce phénomène « d'incarcération massive », avec près de deux millions de personnes incarcérées. Toutefois, il ne s'agit pas d'un cas isolé car la plupart des pays occidentaux traversent un mouvement similaire.

En France, le taux de détention a plus que doublé en trente ans. En 1975 il s'élevait à 50 détenus pour 100 000 habitants, au 1er janvier 2013 la France comptabilisait 103.3 détenus pour 100 000 habitants. (Ministère de la justice 2009)³⁷.

Cet accroissement de la population carcérale s'accélère très nettement à partir de 2001-2002, sans cesser, depuis, de s'amplifier. Les mesures prises pour contenir cette tendance n'ont pas permis de juguler le phénomène (notamment par la loi pénitentiaire de 2009 visant à développer les aménagements de peines). L'augmentation de la population carcérale est liée, d'une part, aux entrées en prison, et d'autre part, à la durée moyenne de détention. Cette dernière est passée en cinq ans, de 8.3 mois en 2005 à 9,6 mois en 2009³⁸.

Toutefois, l'augmentation des entrées en prison et l'allongement des peines ne sont pas le résultat d'une explosion de la délinquance. Celle-ci est en effet statistiquement stable (MARUNA-IMMARRIGÉON-LEBEL 2004-PERTERSILEA 2003-TRAVIS et PERTERSILEA 2001)³⁹.

Ainsi, contrairement à ce que l'on pourrait penser, en France, le volume de la criminalité constatée par les services de police et de gendarmerie a nettement baissé, passant de 51,7 pour 1000 habitants en 2001 à 34.7 pour 1000 habitants en 2011⁴⁰.

Aussi le Comité européen de Prévention de la Torture (CPT) s'est inquiété dès 2003 de l'accroissement brusque de la population carcérale en France. Le CPT écrivait dans son rapport que « le surpeuplement carcéral était avant tout lié à une politique pénale répressive, correspondant à une tendance de l'opinion publique souhaitant plus de sévérité »⁴¹.

Cette question a déjà fait l'objet de nombreuses études et débats aux seins des

plus hautes instances françaises. Un rapport de l'Assemblée Nationale relatif à l'instauration d'un *numerus clausus*, en 2000, indique que « le taux d'incarcération constaté aux États-Unis, n'a pas [...] contribué à juguler la violence de la société américaine (rappelons, comme repère, que le taux d'incarcération américain appliqué en France conduirait au chiffre de 400 000 détenus dans les prisons françaises); à l'inverse, la baisse sans précédent de la population pénale en Allemagne n'a pas eu pour conséquence une recrudescence de la criminalité [...] Les exemples étrangers démontrent si besoin était que toujours plus de prison ne dissuade pas le criminel. L'inflation carcérale ne doit plus être envisagée comme une fatalité qui répondrait à une exigence croissante de sécurité; il faut faire savoir que cette logique exige toujours plus de crédits pour accroître les capacités d'accueil des établissements, sans que son efficacité soit réellement démontrée. Si chacun s'accorde pour dire que la surpopulation carcérale est insupportable, force est de constater la timidité des réflexions pour faire cesser cette dynamique sans fin ».

Cette problématique demeure, plus de dix ans plus tard. Ainsi, récemment les députés Dominique RAIMBOURG et Sébastien HUYGHE ont présenté en décembre 2012, les travaux d'une mission d'information « sur les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale »⁴².

L'inflation de la population carcérale est-elle une fatalité ?

Ce postulat est remis en cause par certains chercheurs.

Ainsi d'une part, Hazel KEMSHALL (2008)⁴³ analyse deux stratégies de prise en charge des délinquants à haut risque :

« La stratégie de protection » ayant pour but de protéger en maîtrisant le risque, et « la stratégie de réinsertion » visant à réduire le risque et aussi protéger par le

biais de la réinsertion. Cette distinction renvoie à une démarche de mise à l'écart plus sûre à court terme et une intervention fondée sur le changement à long terme, moins sûr mais plus efficace en définitive.

Dans cette perspective, Fergus McNEILL explique que « la protection de la société » est devenue une priorité majeure pour certaines juridictions occidentales, or la protection non d'un danger, mais d'un risque semble périlleuse voire intenable. Les politiques et les prises en charge des délinquants centrées sur la seule gestion des risques s'exposent, selon Fergus McNEILL, à un échec certain au coût politique et professionnel dévastateur.

« La protection de la société » induit une opposition sociale entre les intérêts des délinquants d'un côté, ceux des victimes et de la société de l'autre, et une mesure de la sécurité de la société à l'aune des libertés des détenus.

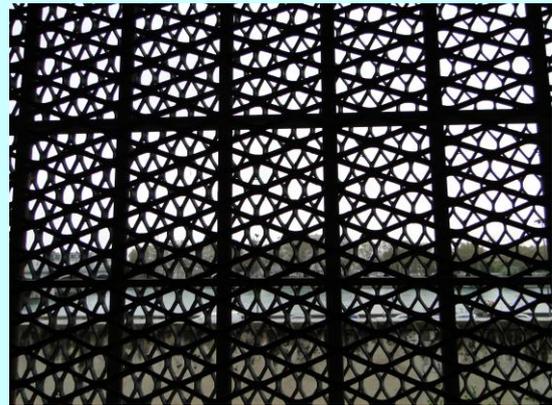
Cette dichotomie sociale conduit à mener des actions d'élimination, de neutralisation, par la mise en détention au dépend de la réhabilitation. Cette vision rassurante ne l'est, cependant, qu'à court terme.



Photo, Y.MAURIN, CPIP, cellule du quartier d'isolement, Maison d'Arrêt de Lyon- Perrache, quartier Saint Joseph.

De plus pour Fergus MCNEILL la réadaptation sociale exclusivement destinée à protéger la société est un paradoxe contre-productif, car pour que la

société soit plus sûre il est nécessaire que les citoyens soient mieux intégrés.



Photo, Y.MAURIN, CPIP, vue d'une cellule de Saint Joseph, Perrache.

Fergus McNEILL propose un pendant au modèle de la « protection de la société » à travers le concept de « sécurité de la collectivité », qui sous-tend une approche plus humaine, plus rationnelle et pertinente pour résoudre les problèmes posés par la délinquance.

Cette conception rappelle que nous appartenons tous à la société, y compris les délinquants, et qu'il est dans notre intérêt collectif de favoriser la désistance des personnes ayant enfreint le pacte social. Les citoyens ne peuvent tirer des bénéfices d'un politique sécuritaire si elle n'est pas associée à la justice sociale autant que pénale.

Ainsi, les politiques visant uniquement la neutralisation ont démontré leurs limites et leurs effets pervers. D'autres modèles offrent des voies intéressantes et innovantes et redonnent de l'espoir quant à l'efficacité du traitement de la délinquance.

Les études sur la désistance nous permettent de comprendre les freins et facteurs optimisant les chances d'une réelle réinsertion des sortants de prison.

Si la prison occupe une place toujours plus importante dans le champ des réponses judiciaires, quel est son impact sur le processus de désistance ?

Contribue-t-elle à freiner les carrières délinquantes en renforçant le processus de changement, ou vient-elle, au contraire, ralentir, voire mettre en cause le processus de désistance ?

Sortants de prison et récidive

Les études sur les sortants de prison ont permis de constater le taux très élevé de réincarcération de ces derniers, peu de temps après leur libération.

PETERSILIA a montré dans son étude que 2/3 des ex-détenus sortis de prison en 1994, avaient à nouveau été arrêtés, et 1/4 avaient été incarcérés dans les trois ans⁴⁴ suivant leur élargissement.

Dans une autre étude ROSENFELD et al (2005)⁴⁵ démontrent que le taux de récidive chez les ex-détenus est 30 à 40 fois supérieur au reste de la population générale.

En France, Annie KENSEY⁴⁶ a étudié un échantillon de détenus libérés pendant cinq années suivant leur élargissement. Elle a relevé que 59 % d'entre eux étaient à nouveau condamné dont 46 % à une nouvelle peine de prison.

Dans cette recherche elle montre également que l'un des principaux risques de récidive, outre le sexe et l'âge, est lié aux antécédents pénaux. Lorsque la personne présente plusieurs condamnations antérieures, la probabilité du prononcé d'une nouvelle condamnation est quatre fois plus élevée que dans le cas d'une condamnation unique.

Plus spécifiquement, il apparaît que la phase la plus critique de la récidive, pour les ex-détenus, se situe dans les trois premiers mois de leur sortie de prison. La moitié des ex-détenus récidivistes sont réincarcérés dans l'année, 3/4 dans les deux ans.

On constate en conséquence que la prison apparaît davantage comme un facteur de

fragilisation et non comme un catalyseur de changement.

Les obstacles à la désistance des anciens détenus sont multiples et le sont encore davantage pour les délinquants persistants. Ils cumulent en effet de nombreux handicaps sociaux : problèmes, familiaux, dettes, difficulté de logement, chômage, faible formation, inadaptation sociale, etc.

La mission de réinsertion du service public pénitentiaire a été réaffirmée dans la Loi Pénitentiaire de 2009, toutefois la prison parvient-elle à assumer cette fonction ?

La famille, capital social fragilisé par l'incarcération ?

Peu d'études ont été menées en France sur les caractéristiques socio-économiques des détenus. Toutefois l'INSEE⁴⁷ a diligenté, en 2002, une vaste recherche qui nous permet de connaître quelques caractéristiques des histoires familiales des personnes incarcérées.

D'après cette étude, la population carcérale d'hommes majeurs incarcérés en 2002, se singularise par la précocité et l'instabilité de leurs engagements familiaux. Leurs histoires familiales sont complexes et révèlent la fragilité des liens qui les unissaient avant même leur incarcération. Ils vivent en couple deux ans plus tôt que les autres hommes et ont également leur premier enfant deux ans plus tôt (25 ans en moyenne).

Avant même leur incarcération leur relation avec leurs compagnes sont fragiles : ils vivent plusieurs unions et connaissent de fréquentes séparations. A leur entrée en prison 40 % ont déjà connu au moins une rupture au cours de leur vie contre 18 % pour les autres hommes.

L'incarcération fragilise encore les liens familiaux : l'absence de conjoint concerne 60% des détenus, et cette proportion

s'accroît avec le temps de détention (80% des détenus incarcérés depuis plus de 5 ans).

L'expérience carcérale n'explique cependant pas la fréquence des ruptures conjugales puisque celles-ci la précèdent le plus souvent. Elle contribue cependant à les précipiter. Dans la moitié des cas, la rupture d'union a lieu dans le mois qui suit la mise sous écrou.

Au-delà du partenaire de vie, la séparation s'impose également aux enfants et aux autres membres de la cellule familiale. 51 500 mineurs, en 2002, vivent sans leur père ou leur beau-père, et 320 000 adultes sont concernés par l'incarcération d'un proche.

Pendant leur détention, d'après l'étude d'Aline DESEQUELLES et Annie KENSEY (2006)⁴⁸, six détenus sur 10 reçoivent la visite d'un membre de leur famille proche, au moins mensuellement. A contrario, un détenu sur dix n'a aucun contact avec sa famille, qu'il s'agisse de visite, de liens téléphoniques ou épistolaires. Cet isolement n'est pas compensé par des liens avec des personnes extérieures au cercle familial proche. La raréfaction des liens augmente avec l'âge et le temps de peine des détenus.

Marwan MOHAMMED note que le niveau de dépendance des jeunes majeurs en France n'a cessé de croître. 2% des hommes nés en 1952-1953 étaient dépourvus de tout attribut d'indépendance jusqu'à 25 ans ou plus. Ils sont 25% dans ce cas dans la génération 1970-1997 (Galland 2000). Ce mouvement reflète un allongement de l'âge de fin d'études pour les non bacheliers, passant de 17 à 21 ans. L'accès au premier emploi (de plus de 6 mois) est passé de 17 ans à 22 ans. En ce qui concerne l'indépendance par le logement, on retrouve la même tendance. L'accès à un logement autonome se porte pour les dernières générations à un âge tardif au-delà de 27 ans. Le chômage et les entrées en couple tardives nécessitent une

solidarité intergénérationnelle et une mobilisation de la cellule familiale.

D'après Philippe COMBESSIE (2001-2004), dans son ouvrage « la sociologie de la prison », les liens familiaux dans la population pénale sont plus distendus. En 1999, 10.5% des personnes sous écrou indiquaient ne pas connaître la profession de leur père contre 4% dans le reste de la population pénale, ce qui sous-entend, pour la majorité d'entre eux, qu'ils ne connaissent pas leur père.

Les détenus sont ainsi, selon l'expression de Robert CASTEL, plus « désaffiliés » sur le plan familial que le reste de la population.

Or, l'un des facteurs primordiaux de la désistance est fondé sur le soutien familial.

Si cette institution est une valeur refuge en temps de crise, elle l'est encore d'avantage pour les sortants de prison.

La famille est un pilier de l'arrêt de la délinquance car elle apporte un soutien psychologique et matériel.

C'est encore par la famille, bien souvent, que le détenu va retrouver un emploi et bénéficier, pour certains, d'une mesure d'aménagement de peine (mesure favorisant la désistance, cf. A. KENSEY).

Un des plus grands défis, notamment pour les détenus sortant de longues peines, est de renouer des liens avec les membres de leur famille.

VISHER et COURTNEY (2007)⁴⁹ indiquent dans leur recherche que les anciens détenus suivis placent ce soutien comme le facteur le plus important qui les ait empêchés de récidiver dans la première année après leur sortie de prison. La famille est un vecteur de lien pro-social pouvant, en outre, apporter un capital social favorable à la désistance.

Aussi, il a été démontré que les anciens détenus qui avaient gardé contact avec leur famille (et surtout leurs enfants) pendant

leur incarcération avaient plus de chance de tisser à nouveau des liens avec elle après la sortie (LA VIGNE et al 2004)⁵⁰.

Les détenus qui rentrent chez eux et qui retrouvent des relations familiales plutôt positives s'exposent moins à la récidive (HANSTON 1988, LA VIGNE et al 2004)⁵¹.

C'est pourquoi les actions d'accompagnement visant à renforcer le réseau familial des détenus récemment libérés sont bénéfiques, à la fois pour les ex-détenus (moins de récidive constatée, moins de consommation de psychotropes) mais également pour les membres de la famille.

Toutefois en France, ces actions n'existent qu'à la Protection Judiciaire de la Jeunesse et sont quasiment absentes pour le public judiciaire majeur.

Le «maintien des liens familiaux» dévolue à l'Administration Pénitentiaire est par son étymologie restrictive. Elle ne vise qu'à «maintenir» et donc limiter les conséquences de l'enfermement non à renforcer les liens familiaux.

La famille peut être parfois même perçue de manière suspicieuse et criminogène.

Dans l'étude de Martine HERZOG-EVANS 52 certains CPIP estimaient que cela ne faisait pas partie de leurs missions. Cette vision renvoie à une forme culturelle de pudeur à œuvrer sur ce terrain qui a sans doute amoindri les expériences menées en ce domaine.

La surcharge des CPIP ne favorise pas non plus le développement des formes d'intervention avec la famille, et réduit voir phagocyte la possibilité d'effectuer des visites à domicile.

Pourtant le travail autour des liens familiaux est incontournable, d'après cette auteur, surtout dans les «familles à problèmes» ou en matière de stupéfiants, pour obtenir la coopération et participation de chacun de ses membres.

En conclusion, si les liens familiaux, vecteurs primordiaux de la désistance, ne sont pas renforcés par l'incarcération, quand est-il de l'emploi, autre moteur de changement, selon LAUB et SAMPSON ?

L'insertion professionnelle des anciens détenus : un graal inaccessible ?

Le retour sur le marché du travail des ex-détenus est fragilisé par leurs périodes d'incarcération. Leurs parcours professionnels sont soit peu étoffés soit séquencés par des périodes d'emprisonnement. Leurs candidatures sont ainsi rapidement marginalisées, surtout en période de crise économique où le marché de l'emploi est rigide, concurrentiel, et marqué par un taux de chômage massif. En 1978, une des rares études françaises indiquait que 49% des détenus étaient au chômage avant leur incarcération. Plus récemment d'après l'étude de l'INSEE en 1999, la moitié des détenus étaient ou avaient été ouvrier contre un sur trois dans le reste de la population.

La présence d'un casier judiciaire restreint également les perspectives professionnelles. Certaines fonctions nécessitant un casier vierge deviennent inaccessibles (sauf accord de relèvement).

A leur manque d'expérience professionnelle s'ajoute le très faible niveau de formation initiale de la population carcérale qui, de surcroît, se détériore, par l'obsolescence des compétences acquises. D'après les statistiques de la Direction de l'Administration Pénitentiaire de 2004, plus de 60% de la population carcérale avait un niveau d'étude ne dépassant pas le primaire, dont 51.7% de niveau primaire et 10.2 % se déclaraient illettrés à leur entrée en prison.

Les difficultés cumulées par les ex-détenus et aggravées par leur période d'enfermement, rendent difficile, sans accompagnement, une réinsertion sur le marché du travail.

Pour Marwan MOHAMMED ⁵³ « les tentatives sont [] rarement couronnée de succès », les employeurs portent « un œil méfiant [à] l'arrivée de ces franges stigmatisées de la jeunesse. [Ce] Public peut qualifier, au casier judiciaire chargé, jugé indiscipliné, qui se distingue par un manque de confiance, un scepticisme et qui est souvent impréparé aux fonctionnements de l'entreprise. » Entre un jeune peu expérimenté, peu confiant et inaccoutumé aux contraintes et aux rythmes de travail, et un chef de travail méfiant, contraint parfois par sa hiérarchie à accueillir ce travailleur, l'échec est presque inéluctable.

Or, le processus de désistance est favorisé par un bon pronostic d'employabilité c'est-à-dire la capacité à trouver un emploi stable.

SALOMON et al (2004)⁵⁴ affirment en ce sens que la réinsertion des détenus libérés a plus de chance de réussir si ces derniers parviennent à trouver un travail licite dans les 3 à 6 mois après leur sortie de prison.

La corrélation entre le travail et la réduction de la récidive a été démontrée de façon systématique (LA VIGNE-ROSSMANET, ROMEN, VISHER et COURTOREY)⁵⁵ à condition, précise UGGEN⁵⁶, que ce travail soit « qualitativement bon », c'est à dire que l'ancien détenu puisse le juger convenable, tant par les missions qui lui sont dévolues, que par les compétences développées et le salaire reçu.

L'emploi est non seulement un levier important dans le processus de sortie de la délinquance mais aussi un tremplin permettant de résoudre d'autres freins à la désistance, tels que des problèmes de logement, des difficultés financières et même des tensions familiales.

Il permet d'accéder à de nouvelles relations et favorise l'adoption d'un mode de vie respectueux des lois. Pour SAMPSON et LAUB⁵⁷ il forme, avec le mariage, « un passeport pour la respectabilité ».

De même, il a été démontré que l'accès à l'emploi en détention avait un niveau bénéfique sur la capacité à retrouver un travail après la libération. Toutefois le classement aux ateliers ou au service général, en prison, dépend de nombreuses contingences. Le mauvais comportement ou le manque de dynamisme sont bien souvent des sources d'exclusion, ce qui entretient un cercle vicieux puisque l'oisiveté est le pire ennemie des détenus.

Par ailleurs, les dispositifs éducatifs et de formation en milieu carcéral et en milieu ouvert peuvent augmenter les chances de trouver un emploi stable, assorti d'un salaire plus élevé. PETERSILIA⁵⁸ précise que « bien qu'une scolarité médiocre ne soit pas une cause directe de comportements délictuels, les études montrent toujours une relation inversée proportionnellement entre récidive et niveau d'étude ».

Certains dispositifs- actions, aux Etats-Unis, permettent de préparer les ex-détenus après leur libération. Ils sont présents à Chicago (la fondation Safer), New York (CEO centre employment Opportunities-centre d'accès à l'emploi), au Texas (projet Rio), ou encore en Floride et au Missouri (OPTS-opportunity to Succeed, accès à la réussite) ⁵⁹.

Ces programmes ont pour objectif d'améliorer la situation professionnelle des anciens détenus et de réduire la récidive (BUCK 2000, VISHER 2004)⁵⁹.

Y sont dispensés des compétences de base (vie quotidienne), des formations de préparation à la vie active, d'assistance à

l'embauche et d'accompagnement après la contractualisation.

Ils permettent non seulement de faciliter la mise en liens avec des employeurs mais surtout d'aider à résoudre les difficultés d'adaptation et autres problèmes survenant après l'embauche. Cet accompagnement sur-mesure peut s'étendre jusqu'à un an.

En France, les dispositifs qui permettent d'accompagner les anciens détenus après l'embauche, ne sont pas institutionnalisés, ou sont délégués par le pôle emploi à des structures externes. Ils sont étroitement liés au développement du réseau partenarial, sont peu nombreux et concernent un faible taux de détenus.

Logement précaire, les pairs et la « mobilité coercitive »

L'hébergement, besoin primaire, peut devenir un obstacle majeur lorsqu'il fait défaut ou est trop précaire.

L'incarcération fragilise, voire anéantit, bien souvent, ce facteur de protection. L'usager incarcéré voit fréquemment ses arriérés de loyers s'accumuler si sa famille ne peut l'aider. Le classement au travail peut permettre de conserver le logement avec la mise en place de versements auprès des bailleurs mais, lorsque cela n'est pas possible, la situation se détériore tout au long de la période d'incarcération, pour devenir finalement inextricable. Aussi bon nombre de détenu font le choix, d'emblée, de résilier leur bail, pour limiter les dommages associés à l'incarcération. L'absence d'intervention d'assistant de service social de secteur, ou d'autres structures de droit commun, entretient cette précarisation d'un public déjà vulnérable.

Cette situation est problématique car l'accès au logement ou à un hébergement des anciens détenus est difficile car associé à une insertion professionnelle incertaine.

Peu d'études ont analysé cette question, toutefois la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale) a comptabilisé en 2010 25 % d'anciens détenus parmi les personnes hébergées en centres d'hébergement.

D'autre part, le retour des anciens détenus dans des quartiers défavorisés (d'un point de vue socio-économique) augmente le risque de récidive (KUBRIN et STEWART 2006)⁶⁰.

Des études ont montré que le fait de renvoyer des ex-détenus dans leur lieu d'habitation déstabilisait encore davantage cet environnement et renforçait la délinquance plutôt qu'il ne l'a freinait. Ce phénomène a été qualifié de « mobilité coercitive »

En l'absence d'actions et de politique de la ville adaptées, visant à agir sur les lieux de vie, et à permettre une refonte profonde des quartiers stigmatisés, cette assignation au quartier d'origine condamne sans doute certains anciens détenus à l'échec.

Monsieur M, 18 ans, détenu à la Maison d'Arrêt de Villefranche s/s, 10 mentions sur le b1, incarcéré précédemment par deux fois lorsqu'il était mineur : « ***mon problème je le connais c'est mes fréquentations*** »

Monsieur L, 31 ans, détenu à la Maison d'arrêt de Villefranche sur Saône, 5 mentions sur le B1, primp incarcéré : « ***je sais, qu'à ma sortie, il faut que je fasse du tri dans mes connaissances, mais c'est comme un aimant*** ».

L'éloignement des pairs est ainsi une gageure bien difficile à résoudre et ne repose bien souvent que sur la détermination des anciens délinquants. La rupture avec les pairs est cependant indispensable pour permettre à l'individu

d'envisager une sortie pérenne de la délinquance. Néanmoins la mobilité géographique suppose des moyens et des opportunités qui sont rarement présents.

Stephen FARRALL soulignait la complexité d'œuvrer sur les pairs délinquants, toutefois, pour Chris TROTTER, ce scepticisme doit être dépassé. Le réseau social ne repose pas uniquement sur une liberté individuelle et nécessite un soutien pour rompre avec les pairs déviants, des axes d'interventions sont possibles et indispensables ⁶¹.

Il existe en ce sens des expériences de transformation urbaine, comme « le modèle d'engagement citoyen de la justice réparatrice » (Civic Engagement Model of Restorative justice)⁶².

Pour Fergus McNEILL, « pour que les quartiers et les villes soient plus sûres il faut qu'ils soient plus forts- ensemble. Pour être plus forts, il faut également qu'ils soient plus justes [] sans justice il n'y a pas de paix. »⁶³.

La consommation de substances psychoactives

Une enquête du Ministère de la santé menée, en France, en 2003, auprès des personnes entrées en prison, a montré que la population pénale « déclarent beaucoup plus de consommation de substances psychoactives, d'alcool, drogues illicites, médicaments psychotropes, que l'ensemble de la population » et « pour le quart d'entre eux, des consommations qui se cumulent »⁶⁴.

D'après le rapport de l'observatoire français des drogues et toxicomanie (2012)⁶⁵, les condamnations directement liées aux drogues illicites et à la consommation d'alcool représentaient, en 2010, près de 157 300 interpellations pour infraction à la législation sur les

stupéfiants, dont 86 % concernent des délits d'usage, principalement de cannabis.

En 2010, les tribunaux ont prononcé 28 000 condamnations pour infraction d'usage et 21 800 pour infraction liée au commerce de stupéfiants. L'emprisonnement ferme sanctionne dans près de 90 % des cas les condamnations pour infractions liées au commerce de stupéfiants.

Près de 290 300 infractions de sécurité routière liées à l'alcool ont été constatées en 2011, dont 171 600 délits routiers. Avec près de 152 600 condamnations en 2011, les infractions de sécurité routière aggravées par l'alcool représentent plus de la moitié des condamnations pour infractions en matière de circulation routière et presque un quart de l'ensemble des condamnations en France.

Le délit de conduite après avoir fait usage de stupéfiants a été créé en 2003. En 2011, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 25 400 délits de ce type, et les tribunaux ont prononcé 16 260 condamnations.

Ces données ne donnent bien évidemment qu'un aperçu de la surreprésentation des consommations de substances psychoactives chez les personnes judiciairisées. S'il n'y a pas toujours de problématique addictive chez les sujets condamnés pour ces délits, cette question concerne une part importante des détenus quelque soit leur délit ou crime.

Or, la consommation de substances psychoactives constitue un obstacle sérieux à la réussite de la désistance des délinquants.

LAUB et SAMPSON ont constaté que l'alcool joue un rôle important dans la persistance de la délinquance. Il peut faire ressortir un sentiment d'impuissance et de perte de maîtrise sur les événements. La consommation de psychotropes a une incidence sur la réussite dans le domaine de l'emploi, la formation.

La drogue et l'alcool peuvent augmenter l'impulsivité et mettre en cause les capacités des délinquants à prendre des décisions rationnelles. Leur consommation avant de commettre un délit peut diminuer l'attention et l'inhibition (CROWELL) et potentialiser des tendances impulsives ou violentes.

LONGSHORE et al (2011) ont constaté que les personnes qui possèdent une piètre maîtrise de soi consomment plus de psychotropes.

GIORDANI et al ont montré que la consommation de drogue et d'alcool limitait l'accès aux événements de la vie à caractère pro-social. Ils obscurcissent le jugement, entravent les capacités cognitives et conduisent inéluctablement à une diminution notable du niveau général de rationalité de l'individu.

Devant l'importance du nombre de détenus présentant une problématique addictive, nous pouvons nous interroger sur la suffisance des moyens délégués au service public hospitalier pour faire face à cet enjeu sanitaire et judiciaire.

Confrontés à un public davantage touché par les conduites d'addiction que le reste de la population, selon l'OIP, «les services pénitentiaires et sanitaires peinent à assurer une offre de soins satisfaisante. Dans un contexte où les pratiques professionnelles sont systématiquement subordonnées aux impératifs de sécurité, les détenus ne peuvent se prévaloir d'une égalité de traitement. De par ces carences, loin de constituer une opportunité de prise en charge médicale, l'emprisonnement pour les usagers de drogues accroît finalement leur vulnérabilité sociale »⁶⁶.

Engagée en 2000, la « stratégie sur les drogues » de l'Union européenne supposait que la France « s'engage formellement » d'ici 2004 «à offrir aux détenus des

possibilités de soins médicaux comparables à celles offertes hors de la prison». Pour concrétiser cette exigence communautaire, une note interministérielle a redéfini, le 9 août 2001, les orientations relatives à la prise en charge des personnes incarcérées ayant des problèmes d'addiction. Cinq axes principaux ont été dessinés : le repérage systématique de situations d'abus ou de dépendance de produits psychoactifs, la proposition d'une prise en charge adaptée à chaque détenu, le renforcement de la prévention des risques, la préparation à la sortie et la proposition d'aménagements de peine. En décembre 2004, dressant le bilan de l'application de cette note, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a constaté que ces engagements étaient restés, pour une large part, sans suite. «Le principe de continuité de soins entre milieu carcéral et milieu libre n'est pas encore acquis dans l'ensemble des établissements pénitentiaires» (rapport OFDT qui a concerné 157 établissements).

Conscients de ces déficiences, les ministères de la Santé et de la Justice ont été contraints, en avril 2004, de réaffirmer la nécessité de mettre en œuvre les «orientations » de la note de 2001, dans un Guide méthodologique relatif à la prise en charge sanitaire des personnes détenues. La Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) a confirmé ces objectifs, dans son Plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008.

A ces constats, s'ajoute une autre réalité. S'il est difficile de cibler l'ensemble des personnes concernées par des problématiques de consommation nocive, il est important de souligner que la prison ne constitue pas un lieu de sevrage de fait. Elle peut avoir un impact sur certains usagers, par le seul fait de la mise à l'écart du milieu de vie. Toutefois, d'autres expérimentent, en détention, l'usage de certains produits. Une étude publiée par

l'OFDT en juin 2004 constatait en ce sens qu'une partie des consommateurs de produits de substitution à l'héroïne en prison ne l'étaient pas avant leur incarcération.

L'Administration Pénitentiaire mobilise quotidiennement une énergie considérable pour lutter contre l'entrée et la circulation de stupéfiants et autres produits, en vain.

L'impact négatif de l'usage de substance psychoactive sur le processus de changement, mais également sa surreprésentation au sein du public judiciarisé, confortent la nécessité de penser des programmes de réductions de ce type de comportement en milieu carcéral.

Dans certains pays, comme au Canada et en Angleterre, des actions ont été mises en place pour soutenir et accélérer le processus de soins. Des programmes en matière de stupéfiants y ont démontré une certaine efficacité.

Etiquetage et effet Golem

Monsieur A., 41 ans, détenu à la Maison d'arrêt de Villefranche s/s depuis fin 2011. Incarcéré après seulement trois semaines suivant sa dernière libération d'une peine de quatre années de détention, 36^{ème} peine d'emprisonnement : *« je ne sais pas si je sais vivre sans la prison »*

Pour réintégrer « le droit chemin » les anciens détenus doivent lever des obstacles colossaux. Toutefois, la stigmatisation sociale peut réduire à néant toute tentative de désistance.

En effet dans les sociétés reposant sur « la sécurité de la société » décrite par Fergus McNEILL, la compassion pour les

délinquants est tenue et laisse place à l'opprobre.

Pour LEMERT et les théoriciens de l'étiquetage, la déviance secondaire est en grande partie un produit de la réaction de la société. Selon cette théorie, le sujet s'enferme dans un mode de vie, une identité délinquante, lorsque l'environnement (et en particulier les tenants du pouvoir) traite l'individu comme un danger, une menace, un « voyou » ou un perdant. Ce dernier peut, par miroir, l'intérioriser et se comporter conformément à cette identité d'adoption.

Cette théorie a été très critiquée dans les années 70 puis réhabilitée par des travaux contemporains. SAMPSON et LAUB (1997)⁶⁷ soutiennent que la persistance dans la délinquance pourrait s'expliquer par un processus de « continuité cumulée » par lequel les possibilités de mener à l'avenir une vie conventionnelle sont « foutues ». Cette réussite serait obérée par des choix effectués à l'adolescence qui hypothèquent l'avenir parce qu'ils altèrent les possibilités de réussir sa vie professionnelle, ses études et même sa vie de couple.

BRAINTHWAIT explique ainsi que lorsque la réaction de la société à l'égard des déviants consiste à les stigmatiser, les écarter et les exclure, ceux-ci n'ont plus que des occasions limitées d'atteindre au respect de soi et d'appartenir à la société classique. Ils sont au contraire les bienvenus dans les sous-cultures, regroupant les parias et les stigmatisés.

Marwan MOHAMMED⁶⁸ compare les bandes de jeunes qu'il étudie à un « cocon » protecteur face à une société qui renvoie une image dégradée de ces jeunes délinquants marginalisés, sortis du cursus scolaire et sans emploi.

Selon lui, si les blousons noirs repoussaient leur engagement à l'usine, les générations actuelles repoussent au maximum leur confrontation à la précarité et à se résoudre à cette situation⁶⁹.

Ainsi si l'entourage dans sa totalité, projette l'échec des efforts surtout pour les persistants, les plus enfermés dans un réseau de délinquance, la répétition de comportements transgressifs est presque inéluctable.

Ce phénomène d'étiquetage est développé en psychologie sous « l'effet Golem ». Dans la légende juive le « Golem » est une créature d'argile modelée par un rabbin pour défendre la communauté des attaques antisémites. Ce dernier se retourne bientôt contre son créateur. La prison pourrait être le Golem, en suscitant la rancœur des délinquants se percevant comme les laissés pour compte.

CHERCOS et al (2007)⁷⁰ ont étudié cet effet Golem. En suivant, 97 919 hommes sortants de prison, il se sont aperçus que ceux qui avaient été étiquetés couraient plus de risque de récidiver dans les deux ans. LEBEL et ses collègues (2008)⁷¹ ont démontré que le fait de se percevoir comme stigmatisé constituait un mécanisme important du processus d'étiquetage « le sentiment d'être infâme ou perdu augurait une nouvelle condamnation et retour en prison ».

A fortiori, croire en sa propre capacité à revenir dans le droit chemin, entretenir l'espoir, peut même conditionner le fait de rencontrer ou non des problèmes sociaux après la sortie de prison. L'état d'esprit de l'individu joue un rôle crucial et peut déterminer ou exacerber les problèmes sociaux à sa libération. MARUNA (2001 et 2004)⁷² indiquait que les persistants se croient condamnés à la déviance, ils ont peu d'espoir de s'en sortir dans la société

classique. Il postule que le fait d'assimiler que leur devenir dépend de facteurs extérieurs, stables et immaîtrisables peut expliquer en partie qu'ils poursuivent leurs agissements délictuels.

Dans l'étude de VISHNER et LATTIMORE (2007)⁷³ 2/3 des participants à la Serious and Violent Offender Reentry Initiative (initiative de le retour des auteurs de délits graves et avec violence) ont déclaré avoir besoin d'aide afin de changer d'attitude vis à vis des comportements transgressifs, de leur rapport aux autres, et avoir besoin d'un guide.

Les demandes de soutien et d'aides structurelles sont multiples et exigent une grande diversité d'approches.

Toutefois cet épaulement n'est pas toujours perceptible pour ces derniers. De nombreuses études ont démontré ce qui ne fonctionnait pas en matière de prise en charge des délinquants. Les dispositifs reposant sur la menace, la contrainte et/ou les stratégies de punition, tel que le suivi post-sentenciel intensif axé sur la surveillance et la coercition, les camps de redressement par la peur seraient non seulement inefficaces mais pourraient de surcroît renforcer le risque de récidive.

Focus sur une étude en cours

L'impact de la prison sur la désistance



Photo Fabien GALLINI, CPIP, mur d'une cour de promenade de la Maison d'Arrêt de Lyon- Perrache

Nous avons rencontré Lila KAZEMIAN le 14 et 15 février 2013, à Paris, à l'occasion de la Conférence de Consensus pour la Prévention de la Récidive, dans laquelle elle intervenait en qualité d'expert au sujet des prédicteurs de désistance.

Elle nous avait fait part, lors d'une discussion, de son projet de recherche au sein de différents établissements pénitentiaires parisiens. Cette étude, qui s'inscrit dans une recherche comparative avec d'autres pays, avait pour but d'explorer les mécanismes de réinsertion sociale mis en œuvre en milieu carcéral. Afin de mieux cerner les obstacles à la réinsertion, le projet devait explorer différentes dimensions rattachées aux caractéristiques sociales et psychologiques des détenus, aux perceptions de la qualité des services de réinsertion disponibles en prison, ainsi que les conditions nécessaires à une réinsertion sociale après le retour à la vie libre.

La synthèse qui suit, est issue des éléments recueillis le 05/07/2013 à l'issue d'un entretien téléphonique avec Lila KAZEMIAN, Criminologue, Professeure au département de Sociologie du John Jay College of Criminal Justice- New York. Cet échange était destiné à illustrer ce dossier consacré à la désistance et à disposer d'un éclairage sur les modalités et les premiers apports de cette recherche ainsi que d'entendre les préconisations éventuelles de cet expert au sujet de la pratique des Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de probation (CPIP).

Lila KAZEMIAN a effectué ses études doctorales à l'institut de criminologie de l'Université de Cambridge, où elle a également effectué un stage post-doctoral.

Ses travaux de recherches sont principalement axés sur les carrières criminelles, la criminologie développementale, le désistement, la réinsertion sociale et la criminologie comparée.

Etude menée à la Maison Centrale de Poissy et à la Maison d'Arrêt de Villepinte (avril- juillet 2013)

Dans le cadre de cette étude comparative, Lila KAZEMIAN est intervenue dès le mois d'avril 2013 à la Maison Centrale de Poissy (78) puis à la Maison d'Arrêt de Villepinte (93). La phase de recueil de données a débuté à l'issue de discussions engagées avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire entre janvier et février 2013 dans le but de définir le cadre et les modalités méthodologiques.

Cette recherche a été financée avec le concours d'une bourse de recherche de la Ville de Paris (*Research in Paris*), ainsi qu'avec le soutien du City University of New York.

Recueil de données réalisé à la Maison centrale de POISSY

Lila KAZEMIAN souhaitait analyser, dans une approche systémique, les rapports entre les détenus et l'environnement carcéral ainsi que celui des personnels avec leur cadre de travail. L'objectif était par ailleurs de déterminer l'impact de la prison sur la désistance des condamnés incarcérés pour de longues peines.

60 détenus ont ainsi été entendus au cours d'entretiens d'une durée d'environ deux heures. Les questions s'articulent en trois sections relatives à la qualité de vie en détention, aux victimisations, c'est à dire les événements traumatiques antérieurs à l'incarcération et ceux directement liés au vécu carcéral, et enfin les préoccupations de la personne interrogée.

Dans la première section Lila KAZEMIAN a utilisé l'échelle d'évaluation pondérée MQPL (Measuring Quality of Prison Life) élaborée par Alison LIEBLING (Professeure de criminologie, Directrice du Centre de recherche sur les prisons à l'Université de Cambridge). Les questions reprennent des éléments relatifs aux caractéristiques générales de la personne (situation pénale, religion, situation familiale, réseau d'amis, activité culturelle et sportive), la participation à des programmes de réduction de la toxicomanie, à des programmes de prévention ou de modification de comportement, aux relations entre détenus et surveillants, entre codétenus (...). Dans la seconde section, relative aux victimisations, la grille d'entretien est issue de l'étude longitudinale de Montréal, menée par Marc LE BLANC et plus récemment Julien MORIZOT, de l'échelle de victimisation de Cathy WIDOM (le LTVH), et d'une étude menée par les Bureau of Justice Statistics sur les victimisations dans les établissements pénitentiaires américains. Enfin, la dernière section est axée sur les préoccupations de la personne (les obstacles à la sortie, comment la prison a favorisé leur réflexion par rapport à l'acte commis etc.).

Sur les 60 entretiens, 55 devraient pouvoir donner lieu à une exploitation poussée permettant, par pondération, de dégager des résultats représentatifs.

Par ailleurs des questionnaires électroniques ont été adressés au personnel pénitentiaire, de façon à examiner les liens entre leurs préoccupations et celles des détenus. Les questions ont

eu pour objet la perception de la qualité de travail, les relations avec la hiérarchie, les préoccupations du personnel¹.

Recueil de données réalisé à la Maison d'Arrêt de Villepinte

Lila KAZEMIAN n'ayant obtenu que tardivement un accord pour intervenir à la Maison d'Arrêt de Villepinte, la méthodologie a été ajustée en accord avec la DAP. Certaines questions relatives par exemple aux idéations suicidaires ont été supprimées dans la mesure où les témoignages n'ont pu être collectés qu'au moyen de questionnaires. Lila KAZEMIAN a néanmoins rencontré les différents auxiliaires d'étage afin d'expliquer sa démarche et faciliter leur participation à la distribution des 950 questionnaires.

Ces derniers abordent des éléments relatifs à la perception de la qualité de vie en détention, de la qualité du service, comment l'établissement prépare à la sortie, diminue certains risques etc.

L'ensemble de ces éléments seront étudiés à New- York et devraient donner lieu à la rédaction d'articles ou d'un ouvrage.

Questions posées à Lila KAZEMIAN en lien avec l'approche mobilisée et l'objet de cette recherche.

La France utilise le terme de réinsertion et non celui de désistance. Lila KAZEMIAN ayant également employé ces deux concepts nous lui avons demandé s'ils se confondaient ou s'il existait des différences entre ces notions.

Lila KAZEMIAN explique que la réinsertion représente les modalités du retour à la vie libre. Elle n'est réellement possible qu'une fois que l'individu est à nouveau dans la communauté mais elle n'est pas nécessairement associée à une sortie de la délinquance.

En revanche, la désistance est un processus qui se poursuit au cours de l'incarcération et qui n'est pas forcément conditionné par le retour à la vie libre. Des personnes peuvent ainsi rester inscrites dans des carrières délinquantes tout en étant détenues (poursuites des actes de délinquance en détention) et d'autres peuvent au contraire manifester des signes de désistance. Il est indispensable pour l'agent de probation de pouvoir clairement identifier ces facteurs associés à la désistance car ils conditionnent les modalités d'intervention : Il faut redoubler d'efforts avec ceux qui sont prêt à changer, « *il faut poursuivre, capitaliser, amener la personne à s'orienter vers ce processus* ». L'approche abolitionniste (suppression de la prison) est illusoire car certains individus ne peuvent, sans changement, être replacés dans la collectivité. Néanmoins, en tant que tenant de l'approche développementale, Lila KAZEMIAN estime que chaque personne peut « *changer de cheminement* » en dépit de passés et d'antécédents lourds. Avec « *des ressources adaptées* », la presque totalité des gens peuvent modifier des attitudes et comportements qui peuvent être nuisibles à eux-mêmes et à autrui.

Les outils actuariels qui associent une analyse clinique constituent une aide importante dans cette perspective. Ils sont mal perçus en France car appréhendés comme de simples instruments d'évaluation du risque. En réalité ils permettent également une juste évaluation des besoins de la personne et favorisent la planification des interventions.

1 Observation de Lila KAEMIAN, échange de courriel électronique du 07/07/2013 : Ces données ne donneront cependant lieu à une exploitation que si elles sont en nombre suffisant.

Au vu de ces éléments nous avons souhaité savoir quelles préconisations Lila KAZEMIAN pouvait formuler au sujet de la pratique des CPIP en milieu carcéral ?

Selon Lila KAZEMIAN, idéalement, il faudrait plus d'insertion, plus de ressources, et plus de temps. *« Plus de ressources, c'est l'idéal. En période de crise, ce n'est pas forcément possible. Il faut alors tenter d'utiliser les ressources disponibles, souvent limitées, de façon stratégique, au bon moment avec ceux qui en ont davantage besoin. D'où l'importance d'être en mesure d'identifier les individus alors qu'ils se retrouvent à un point crucial du processus de changement »².*

Les recherches relatives à la qualité du rapport agent/ client ont insisté sur l'importance de la relation entre le praticien et l'usager. Le CPIP ne peut en effet avoir le même rapport avec le détenu que celui du surveillant, fondé sur l'autorité.

Cette relation doit être de nature à favoriser l'expression de la parole car il est indispensable que l'agent de probation puisse se saisir des nouveaux tournants exprimés par l'usager.

Cela implique également une stratégie, un ajustement de la méthodologie. Lila KAZEMIAN estime que ce ne sont pas les événements tels que le travail qui créent réellement des tournants mais que ces derniers sont surtout liés à la conjonction avec un changement cognitif³

Il conviendrait en conséquence, dans le cadre du parcours de détention, d'identifier les activités qui opèrent chez l'individu cet éveil, ce qui stimule leur intérêt.

Malheureusement les établissements disposent essentiellement de « groupe d'activités », telle que l'école, et des personnes peuvent être jugées désinvesties si elles refusent d'y participer alors qu'en réalité il se peut que seul ce type d'activité ne soit pas adapté. *« Il faut identifier des activités, des habilités, des aptitudes qui puissent stimuler l'intérêt pour apaiser cette colère »*, parfois préexistante mais amplifiée par l'expérience avec le système pénal.

Dans le même esprit, au cours de cet échange, Lila KAZEMIAN indique avoir été surprise par la réponse des nombreux détenus interrogés lorsqu'elle leur a demandé si on les avait aidé dans leur réflexion par rapport à leurs actes. *« La réponse est souvent négative, mais certains ont aussi affirmé que bien qu'ils n'ont pas été aidé, ils ont effectué cette réflexion par eux-mêmes⁴ ».*

Par ailleurs il ne faut pas sous estimer, selon elle, l'importance de l'environnement sur la qualité des relations, des perceptions respectives, personnel/détenu. Le cadre doit être valorisant autant pour les uns que pour les autres pour que les conditions soient favorables au changement. De nombreux obstacles à la réinsertion et à la désistance sont induits par l'environnement.

Plus spécifiquement, Lila KAZEMIAN a été très marquée au cours de cette phase de recueil de données, par la situation des détenus longue peine. Si les personnes incarcérées sont globalement perçues comme des « *mi-citoyens* » dont le témoignage aurait peu de valeur, les longues peines apparaissent comme des laisser pour compte de la République. Alors que la sortie doit se penser « *dès l'arrivée* », dans le champ de représentation elle ne ferait pas partie des préoccupations des longues peines. On se soucie peu de cette question en ce qui les concerne.

2 Ibid, observation de Lila KAZEMIAN, le 07/07/2013

3 Ibid, « *Bien que ces événements peuvent quand même stimuler un changement cognitif* ».

4 Ibid

« Quand il y a trop d'emphase sur la récidive on se préoccupe de ceux qui sortent et on néglige ceux qui ont une longue peine, même si on sait que la forte majorité de ces derniers retourneront éventuellement en milieu libre ».



Photo Fabien GALLINI, CPIP, aile de détention désaffectée, Maison d'Arrêt de Lyon- Perrache, quartier Saint Joseph

Ce dossier ne prétend pas apporter une vision exhaustive des recherches consacrées à la désistance. Notre objectif était de montrer la nécessité et la faisabilité de l'élaboration d'un manuel consacré aux facteurs de désistance à l'usage des acteurs judiciaires français. Un tel référentiel mériterait d'être constitué à l'issue du travail pluridisciplinaire de chercheurs et de praticiens. Il est non seulement important de dégager un consensus par rapport aux facteurs de désistance pertinents mais il est également indispensable de rendre les recherches opérationnelles en France.

Dans cet esprit nous reprenons dans le tableau de synthèse suivant une grille d'évaluation du processus de désistance, à partir des éléments évoqués dans ce dossier. Nous proposons en l'espèce de mobiliser la méthode dite du faisceau d'indices qui consiste, en droit, à soutenir un argument à l'aide d'un ensemble d'indices cohérents et convergents.

Indicateurs de désistance secondaire	
L'âge	Maturité psychologique, ouverture d'esprit et sens critique.
La fréquence et la nature des actes transgressifs	Repérer les pauses, les ralentissements, repérer les modifications des formes que prend la déviance. Interroger l'utilisateur sur ces transformations afin d'identifier ce qui a favorisé « une poussée » en dehors de la déviance. Un ralentissement des actes transgressifs, un arrêt maintenu pendant une longue période, mais également un agir qui se transforme (exemple arrêt des comportements violents) peuvent être des indicateurs de désistance.
Les facteurs exogènes ou facteurs de protection	Repérer les facteurs conventionnels qui structurent le quotidien de la personne (famille, travail, sport, vie associative). Interroger l'individu sur son vécu vis-à-vis de ces facteurs de socialisation (émotions positives ou négatives) et repérer si l'individu exprime un attachement à ces instances de socialisations et de nouveaux devoirs.
Les indicateurs cognitifs	Evaluer le niveau d'ouverture au changement en identifiant son niveau de motivation au moyen du cycle motivationnel.
Les indicateurs issus du discours narratifs	Repérer les discours « rupture passé, présent, aspirations futures », repérer dans le discours les manifestations d'aspiration à d'autres visions de soi (intégrer de nouveaux rôles, de nouveaux idéaux et devoirs), identifier la présence de préoccupations liées à l'altérité (la victime, son entourage, la société), les manifestations de l'empathie, la présence de préoccupation liée au respect de la Loi ou des institutions.
Impact général du contexte sur le sentiment d'auto-efficacité	Identifier l'impact émotionnel du contexte situationnel du sujet sur son sentiment d'auto-efficacité, sur son estime de soi. Sentiment et émotion exprimés par l'individu en lien avec son contexte situationnel (espoir, révolte etc.).
Mise en évidence d'indicateurs convergents pouvant appuyer l'hypothèse d'une désistance en cours et surtout d'un passage au stade secondaire.	

Les CPIP mais également les magistrats ne disposent pas d'une grille d'évaluation de nature à leur permettre une juste évaluation du processus à l'œuvre dans la situation examinée. Le mode d'intervention judiciaire ne peut pas être le même face à un persistant, un désistant primaire et un désistant secondaire. Dans le dernier cas l'intervention doit entériner la sortie

en cours et favoriser une réhabilitation finale. La sanction ne doit surtout pas freiner ou contrecarrer la dynamique en cours. Dans le second cas l'intervention devra venir optimiser les facteurs de désistance afin de faciliter le passage dans le stade secondaire. Dans le premier cas l'intervention devra mobiliser des techniques plus poussées car il conviendra de créer des conditions favorables à une poussée hors de la délinquance. L'enjeu est alors plus complexe car « cet abandon là consiste à intérioriser le changement et à réorienter radicalement sa vie » (McNEILL, P.263).

Dans cet esprit la règle 66 des Règles européennes de probation de 2010⁷⁴ indique qu' «avant et pendant la mise en place du suivi d'un auteur d'infraction, ce dernier fait l'objet, le cas échéant, d'une appréciation qui analyse de façon systématique et approfondie sa situation particulière, y compris les risques, les facteurs positifs et les besoins, les interventions nécessaires pour répondre à ces besoins ainsi qu'une appréciation de la réceptivité de l'auteur d'infraction à ces interventions ».

A cette fin, la règle 77 indique que « les services de probation doivent pouvoir recourir à diverses méthodes, fondées sur une approche pluridisciplinaire et des connaissances solides issues de la recherche scientifique dans ce domaine ».

Il est surprenant de constater que les CPIP, à l'instar des magistrats, ne sont pas dotés de tels moyens de connaissance.

Le service de Probation du canton de Fribourg, en Suisse, a engagé une réforme de ses méthodes d'intervention dès 2008. L'organisation et le fonctionnement du service respectent un Processus Actif de Gestion du Risque et d'Encouragement à la Désistance (PAGRED)⁷⁵. Cette dynamique a débuté avec un changement terminologique, les services de patronage devenant services de probation en 2005. Deux ans plus tard cette évolution était consacrée légalement avec la réforme du code pénal Suisse. La conférence européenne de probation de 2008 et l'exemple apportés par les autres cantons ont constitué une source d'inspiration majeure. Toutefois « l'affaire Lucie », du nom d'une jeune fille au pair sauvagement assassinée par un jeune majeur, a eu un effet d'accélérateur. Le Directeur du cabinet BGU, M. Andreas WERREN, rédigeait en effet peu de temps après un rapport concluant sur « l'importance de transmettre les informations et de centrer les interventions sur une conception criminologique des dossiers ». Si dès 2011 le service de probation du canton de Fribourg initiait une nouvelle organisation sur le principe du PAGRED, on relèvera que l'affaire de Pornic, en France, en dépit de ses vastes répercussions sur le monde judiciaire, n'a pas eu les mêmes effets de structuration de la méthodologie d'intervention des SPIP.

Pour finir nous rappellerons les fondements de l'intervention en vue de la désistance, tels qu'ils ont été synthétisés par Fergus McNEILL. Selon lui les « trois préconditions nécessaires et suffisantes au changement » sont la motivation, le capital social et le capital humain.

« Il faut que le sujet qui entreprend de changer soit motivé et qu'il ait la capacité de changer, c'est-à-dire, en l'occurrence, qu'il dispose des compétences requises. Mais ceux qui veulent changer doivent également avoir accès aux occasions qui s'offrent ».

Le capital social renvoie aux « ressources inhérentes aux réseaux sociaux et aux relations humaines ».

Le capital humain renvoie au savoir être, aux habilités sociales qui favorisent l'entrée en relation.

Face à ce triptyque, les agents de probation doivent être des « conseillers sociopsychologiques qui savent développer et faire usage de la motivation des sujets », ils doivent être des « éducateurs qui développent et fassent usage du capital humain », et ils doivent enfin être

« des soutiens qui développent et fassent usage du capital social ». A minima, ils doivent au moins aider le délinquant à accéder à ces ressources⁷⁶.

Nous n'irons pas plus loin dans ce dossier et ces développements, de façon à laisser le lecteur en proie à ses pensées, à sa frustration, à sa soif de connaissance.

Les prochaines éditions de « La pensée : notre oxygène », si elles voient le jour, l'aideront à poursuivre son cheminement intellectuel, et nous l'espérons, professionnel.

Notes de bas de pages

-
- ¹ Manifeste : *Pour une peine juste et efficace* , mai 2012
- ² Sous la direction de Marwan Mohammed, *Les sorties de la délinquances, Théories, méthodes, enquêtes* , Paris, La Découverte, 2012, pp. 256- 257
- ³ Propos recueillis par Franck Johannès et Cécile Prieur, *Le tout carcéral augmente les risques de récidive*, Le Monde, 19/09/2012
- ⁴ Mohammed, Op.cit, p.14
- ⁵ Ibid, p.325
- ⁶ Fergus Mc Neil, « La désistance : *What Works* et les peines en milieu ouvert en Ecosse », *AJ pénal*, septembre 2010, pp.376- 380
- ⁷ Mohammed, op.cit, p.26
- ⁸ Ibid, p.55
- ⁹ Ibid, p.68
- ¹⁰ Ibid, p.63
- ¹¹ Ibid, p.21
- ¹² Ibid, pp.27-28
- ¹³ Ibid, p.30
- ¹⁴ Ibid, p.89
- ¹⁵ Ibid, p.47
- ¹⁶ Shadd Maruna et Thomas P. LeBel, « Les apports de l'étude de la desistance à la réinsertion », *AJ pénal*, septembre 2010, p.369
- ¹⁷ Mohammed, op.cit, p.49
- ¹⁸ Ibid, p.47
- ¹⁹ Prochaska, DiClemente, Norcross, "In search of How People Change : Applications to addictive behaviours", *American Psychologist*, 1992
- ²⁰ Mohammed, op.cit, pp.89- 111
- ²¹ Ibid, p.95
- ²² Ibid, pp.101- 102
- ²³ Ibid, p.99
- ²⁴ Ibid, p.110
- ²⁵ Mohammed, op.cit, p.264
- ²⁶ Ibid, pp.48- 49
- ²⁷ Ibid, p264
- ²⁸ Ibid,pp75-76
- ²⁹ Ibid, pp 48-49
- ³⁰ Ibid, p51
- ³¹ Herzog-Evans, Martine, dir., « la désistance, la face criminologique de la réinsertion », *Actualités Juridiques Pénales*, septembre 2010, p376-380
- ³² Mohammed, op. cit., p51
- ³³ Ibid, p56
- ³⁴ Ibid, pp56-57
- ³⁵ Ibid, pp56-57
- ³⁶ Ibid, p57
- ³⁷ Mohammed,op., cit ., p230
- ³⁸ Manifeste : *Pour une peine juste est efficace*
- ³⁹ Mohammed, op. cit., p227
- ⁴⁰ Mohammed, op. cit., p227
- ⁴¹ Nicolas Bourgoïn, *La révolution sécuritaire (1976-2012)*, op. cit
- ⁴² Rainbourg D., Huygue S. *Penser la peine autrement : proposition pour mettre fin à la population carcérale*, Assemblée nationale, Commission des lois, rapport d'information, n°652, janvier 2013
- ⁴³
- ⁴⁴ Mohammed, op. Cit, p
- ⁴⁵ Ibid, p 227
- ⁴⁶ Ibid, p217-218
- ⁴⁷ INSEE, *Précocité et Instabilité familiale des hommes détenus*, février 2002

-
- 48 Aline Désesquelles, Annie Kensey, Les détenus et leur famille : des liens presque toujours maintenus
mais parfois très distendus, Données sociales, La Société Française, 2006
- 49 Mohammed, op. cit., p234
- 50 Ibid, p233-234
- 51 Ibid, p 234
- 52 Insertion et Désistance, cit. op., chap 7, p 87-109
- 53 Mohammed, op. cit., pp202-203
- 54 Ibid, p 234
- 55 Ibid, p235
- 56 Ibid, p235
- 57 Ibid, p235
- 58 Ibid, p236
-
- 59 Ibid, p243
- 60 Ibid, p 236
- 61 Insertion et désistance, op. cit., p 108
- 62 Mohammed, op. cit. , p 236
- 63 Ibid, p258
- 64 rapport 2005 : les conditions de détention en France - Chapitre Addictions OIP/La découverte, 2005,
288p
- 65 rapport 2005 : les conditions de détention en France, op. cit
- 66 rapport 2005 : les conditions de détention en France, op. cit.
- 67 Mohammed, op. , cit., p 53
- 68 Ibid, p203
- 69 Ibid, p208
- 70 Ibid, pp53-54
- 71 Ibid, p49
- 72 Ibid, p237
- 73 Ibid, p237
- 74 Recommandation CM/Rec (2010) du Comité des Ministres aux Etats Membres sur les règles du Conseil
de l'Europe relatives à la probation
- 75 [psychocriminologie.free.fr/ ?s=PAGRED&op.x=39&op.y=3](http://psychocriminologie.free.fr/?s=PAGRED&op.x=39&op.y=3)
- 76 Mohammed, op. cit, pp. 260- 261

Bibliographie

Sources principales :

Herzog-Evans, Martine, dir, “La Désistance, la face criminologique de la réinsertion”, Actualités Juridiques Pénales, septembre 2010, p 376-380.

Mbanzoulou, Herzog-Evans, Courtine, dir.(2012), Insertion et Désistance des personnes placées sous main de justice, Paris, Editions l'Harmattan, 256 p

Mohammed, Marwan, dir. 2012 , « Les sorties de délinquance, théorie,méthodes, enquête », Paris, Edition la Découverte, 240 p

Autres sources :

Conseil de l'Europe, Les règles pénitentiaires européennes, Recommandation Rec (2006), 2, adoptées par le Comité des ministres le 11 janvier 2006.

Combessie Ph., Sociologie de la prison, La Découverte, Coll, « Repères », 318, nouvelle édition 2004.

INSEE, l'histoire familiale des hommes détenus, Synthèses, Statistique publique, 2002.

Marwan Mohammed, La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue, <http://lectures.revues.org/6332>

Rainbourg D., Huygue S., Penser la peine autrement : proposition pour mettre fin à la population carcérale, Assemblée nationale, Commission des lois, rapport d'information, n°652, janvier 2013 .

Tournier P.V. , La Prison. Une nécessité pour la République, Préface d'Elisabeth Guigou, Les Editions Buchet et Chastel, coll. « Essais et Documents », février 2013.